



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4418^e séance

Jeudi 15 novembre 2001, à 16 h 30
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Mlle Durrant	(Jamaïque)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Ahsan
	Chine	M. Shen Guofang
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Josselin
	Irlande	M. Ryan
	Mali	M. Ouane
	Maurice	M. Koonjul
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	Mme Lee
	Tunisie	M. Mejdoub
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

La situation en Angola

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



La séance est ouverte à 16 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Angola, de la Belgique, du Brésil, du Canada, du Cap-Vert, du Malawi, de la Namibie et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères d'Angola, S. E. M. João Bernardo de Miranda.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Miranda (Angola) prend place à la table du Conseil.

Sur l'invitation de la Présidente, M. De Loecker (Belgique), M. Araujo Castro (Brésil), M. Heinbecker (Canada), M. Sousa (Cap-Vert), Mme Patel (Malawi), M. Kalomoh (Namibie) et M. Jokonya (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'invite M. Gambari à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen du point à son ordre du jour. Le Conseil se

réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je donne maintenant la parole à M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial du Secrétaire général.

M. Gambari (*parle en anglais*) : Le 17 octobre, j'ai informé le Conseil des activités du Bureau des Nations Unies en Angola (BNUA) depuis avril 2001 comme cela figurait dans le rapport du Secrétaire général S/2001/956 du 10 octobre 2001. Aujourd'hui, je voudrais simplement mettre en lumière certains événements et mettre à jour le Conseil sur d'autres.

Les affrontements en Angola se sont poursuivis, hélas, et parfois même intensifiés. Les activités de guérilla de l'UNITA se sont étendues à plusieurs régions du pays et l'UNITA a effectivement revendiqué l'attaque contre la localité de Caxito dans la province du Bengo au mois de mai, l'attaque en juin, près de Kuito, contre l'avion du Programme alimentaire mondial au cours de laquelle celui-ci a essuyé des coups de feu et l'attaque d'un train de passagers à Kwanza Norte en août. Ces attaques ont causé la mort de plus de 400 civils et fait beaucoup plus de blessés.

Le Gouvernement angolais a lancé un certain nombre d'offensives militaires ces dernières semaines, particulièrement dans la province orientale de Moxico, où l'on fait état de la capture par le Gouvernement de 600 combattants de l'UNITA, de la reddition de 100 autres combattants et de la saisie de plus de 1 000 armes. Les centres de commandement stratégiques de l'UNITA auraient également été détruits par les forces du Gouvernement.

La poursuite des combats continue d'avoir des effets catastrophiques sur le tissu social du pays et a appauvri encore plus sa population. La situation humanitaire s'est en général dégradée. Aujourd'hui, un dixième des Angolais dépend d'une aide alimentaire pour survivre. Les organismes humanitaires signalent que la situation des enfants angolais est très grave. En outre, la guerre a causé des déplacements de population massifs en Angola. On estime que 4,1 millions de personnes seraient déplacées. Depuis le début de l'année seulement, selon les organismes humanitaires, 323 000 personnes auraient été déplacées du fait des violences liées à la guerre et il pourrait y avoir 350 000 personnes nouvellement déplacées du fait de la guerre cette année. La guerre, le conflit et les déplacements ont entraîné une urbanisation importante. Environ 60 %

de la population angolaise vit aujourd'hui dans les zones urbaines. La poursuite des combats risque d'aggraver encore plus la situation.

En ce qui concerne le processus de paix, le Gouvernement angolais a continué de réaffirmer son attachement à la paix dans le cadre du Protocole de Lusaka. À cet égard, le Gouvernement angolais a établi un Fonds d'affectation pour la paix et la réconciliation nationale et a approuvé un plan de paix en quatre points au début de l'année. Le 11 novembre, dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de l'anniversaire d'indépendance, le Président dos Santos a notamment réaffirmé la validité du Protocole de Lusaka et souligné que son gouvernement était disposé à discuter des moyens, mécanismes et garanties pour intégrer tous les citoyens qui font partie de l'aile militaire de l'UNITA dirigée par M. Savimbi.

En mai, M. Savimbi a demandé, par courrier, à l'Église de poursuivre sa recherche pour la paix et la réconciliation nationale en Angola. Les dirigeants de l'UNITA ont en outre publié un document intitulé « Propositions pour résoudre le conflit angolais ». Dans une lettre adressée au Secrétaire général, l'UNITA a réitéré son interprétation du Protocole de Lusaka. Bien que l'UNITA semble accepter la validité continue du Protocole de Lusaka, de nombreuses propositions spécifiques émanant de ces communications semblent extérieures au cadre du Protocole.

L'Église a quant à elle répondu en réitérant son appel à instaurer un cessez-le-feu d'urgence et en constituant un réseau de paix composé de plusieurs personnalités éminentes de l'Église et de la société civile. En outre, l'Assemblée nationale angolaise a décidé de créer une Commission pour la paix et la réconciliation nationale qui doit examiner les perspectives pour établir des mécanismes susceptibles de faciliter les contacts avec les principales parties et autres acteurs pertinents.

Dans son discours au Comité central du parti au pouvoir, le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA), le 23 août 2001, le Président dos Santos a annoncé qu'il n'avait pas l'intention d'être candidat aux prochaines élections générales. Toutefois, il a également indiqué qu'il y avait plusieurs préalables avant que les élections ne puissent avoir lieu, telle que la nécessité de réviser la loi électorale, d'adopter une nouvelle constitution, d'effectuer un recensement, de

réinstaller les populations déplacées et de mettre en place de nouvelles garanties de sécurité.

Après ma dernière visite en Angola en mai 2001, j'ai indiqué au Conseil qu'il y avait des points sur lesquels le Gouvernement angolais souhaitait que l'ONU commence à travailler immédiatement avec ses représentants. Il y a premièrement la gestion du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la réconciliation; deuxièmement, le projet pilote pour la réinstallation des soldats démobilisés et des personnes déplacées; troisièmement, les élections nationales prévues pour la deuxième moitié de 2002. Dans sa lettre au Secrétaire général, le Président dos Santos a officiellement demandé l'aide de l'ONU dans ces domaines. En conséquence, une équipe interorganisations des Nations Unies a été envoyée en Angola à la fin de septembre pour discuter des détails de la demande avec les autorités. La mission est depuis retournée au siège et les résultats de ses conclusions et recommandations ont été examinés lors de réunions de haut niveau au Secrétariat. Le Gouvernement angolais sera informé du rapport présenté par la mission et un programme d'action de suivi est en cours de préparation au Secrétariat.

Dans le même temps, nous estimons qu'il convient de prêter une attention particulière à la situation dans la zone frontalière Angola-Zambie. Selon l'évaluation du BNUA, la situation n'y est ni stable, ni sûre. Les réfugiés continuent d'arriver d'Angola dans la province occidentale de Zambie, dans des conditions, paraît-il, déplorable. Outre les préoccupations humanitaires, il est essentiel que les efforts récents que les Gouvernements angolais et zambien ont déployés pour améliorer la coopération et la coordination de la sécurité le long de leur frontière commune ne soient pas compromis.

Enfin, dans son rapport du 10 octobre, le Secrétaire général a exhorté la communauté internationale à continuer d'exercer son influence et d'aider les parties à trouver une paix durable en Angola dans le cadre du Protocole de Lusaka, notamment par l'identification d'étapes pratiques qui pourraient aider les parties à résoudre les points en suspens du Protocole de Lusaka et encourager le rôle positif de la société civile dans la promotion d'une paix durable en Angola.

Alors que je venais ici, notre Bureau en Angola m'a informé que le Président dos Santos a rencontré

aujourd'hui le Président du Comité interconfessionnel pour la paix en Angola (COIEPA), l'un des dirigeants de la société civile en Angola. Nous pensons que c'est là un développement positif. En tout cas, le Secrétaire général m'a demandé de retourner en Angola plus tard cette année, à l'invitation du Gouvernement, pour tenir des consultations avec le Gouvernement et les autres parties prenantes dans le pays sur la meilleure manière dont l'ONU pourrait contribuer à la recherche d'une paix négociée car c'est une tâche qui s'impose si nous voulons mettre un terme aux affrontements en Angola. Le peuple angolais mérite de vivre en paix afin qu'il puisse enfin jouir des ressources que Dieu lui a données.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, M. João Bernardo de Miranda.

M. Miranda (Angola) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Qu'il me soit permis d'embrasser de vous féliciter au nom de mon gouvernement et en mon nom personnel de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je voudrais également transmettre mes salutations à votre prédécesseur pour la manière dynamique et avisée dont il a dirigé les travaux du Conseil durant son mandat.

Vous-même et votre gouvernement, Madame la Présidente, accordez beaucoup d'attention et d'importance aux grandes questions contemporaines de l'Afrique. Vendredi dernier, nous étions réunis pour discuter de la situation en République démocratique du Congo. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité discute une fois de plus du processus de paix dans mon pays.

Nous vous sommes sincèrement reconnaissants, Madame la Présidente, tout comme nous sommes reconnaissants à vos prédécesseurs et à tous les membres du Conseil de sécurité de l'attention que vous avez consacrée à la paix en Afrique centrale et, en particulier, en Angola et en République démocratique du Congo. Je voudrais également remercier le Secrétaire général des efforts continus qu'il a déployés pour apporter la paix en Angola où son Conseiller spécial pour l'Afrique effectuera une visite au cours de l'année prochaine.

Mon gouvernement n'a ménagé aucun effort et ceux-ci ont abouti à la création d'un climat de tranquillité pratiquement sur l'ensemble de notre territoire national. De ce fait, la situation politique et militaire s'est améliorée graduellement et

fondamentalement, permettant une certaine circulation des personnes et des biens entre divers points de notre pays.

Ceci reflète la mise en œuvre de plus en plus large d'un programme de paix fondé sur un ensemble d'initiatives politiques, sociales et militaires visant à mener à bien le Protocole de Lusaka.

Dans le domaine politique, le Gouvernement a accordé la priorité au dialogue national, de sorte que le Comité intersectoriel créé pour coordonner tous les efforts visant à instaurer une paix durable, a rencontré les partis politiques et la société civile, y compris les églises, les organisations non gouvernementales, les associations civiques ainsi que la communauté internationale – la troïka des États chargés d'observer le processus de paix, le corps diplomatique et le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU.

Ces réunions ont pour objectif d'élaborer un grand nombre d'initiatives visant toutes à promouvoir une culture de paix, de tolérance et de réconciliation nationale. Dans le domaine social, le Fonds national pour la paix et la réconciliation a aidé les citoyens récemment réinsérés dans la société civile à satisfaire leurs besoins fondamentaux, leur permettant ainsi de participer à la vie économique et sociale du pays. Du point de vue de notre gouvernement, la communauté internationale a un rôle important à jouer par l'intermédiaire de l'ONU, dans la mise en œuvre de ces programmes de réinsertion sociale.

Dans le domaine militaire, le Gouvernement angolais a pris des mesures extraordinaires et énergiques pour mener à bien les tâches inachevées du Protocole de Lusaka, en particulier le désarmement des forces militaires de l'UNITA, et l'extension de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, préservant le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale et créant les conditions pour le rétablissement de l'ordre. Le Gouvernement a fait tout son possible pour combler le vide en matière de bonne gouvernance que l'UNITA a tenté de créer pour provoquer le désordre et prendre ainsi plus facilement le pouvoir par les armes plutôt que par le scrutin. Au nom de ces principes, le Gouvernement a libéré tous les comtés que contrôlaient les rebelles et ceci y a permis un retour à la normale.

Le Gouvernement angolais continuera de rechercher la paix et c'est pour cette raison que nous réaffirmons une fois de plus la validité du Protocole de

Lusaka. Comme l'a dit le Président de la République, S. E. M. José Eduardo dos Santos, à l'occasion de la journée nationale de commémoration du 11 novembre,

« Le Gouvernement est prêt à discuter des moyens, des formes et des garanties pour placer sous sa responsabilité et sous son autorité tous les citoyens de l'aile militaire de l'UNITA dirigée par Jonas Savimbi ».

L'histoire a montré très clairement que Jonas Savimbi n'a jamais négocié d'accord de bonne foi. Il a tiré profit de périodes de paix relative pour se réarmer et préparer de nouvelles campagnes militaires, dans le seul but de prendre le pouvoir par la force. C'est pour cette raison qu'il est très difficile de compter sur lui en vue d'une réconciliation dont nous souhaitons qu'elle soit authentique et durable, car il a toujours refusé toutes les offres que lui avait faites le Gouvernement, y compris la vice-présidence du pays.

Le climat croissant de paix qui s'étend en Angola ne saurait exister sans le soutien de la communauté internationale, communauté qui a fait la distinction entre ceux qui ont toujours fait le choix de la paix et de la démocratie et ceux qui ont choisi la guerre. De ce fait, le Conseil de sécurité a imposé des sanctions obligatoires à l'aile militaire de l'UNITA dirigée par Jonas Savimbi. L'effet le plus visible de ces sanctions a été la réduction notable de sa capacité de faire la guerre et, par conséquent, il y a eu un nombre croissant de membres de l'UNITA que l'on a persuadés de déposer les armes et de suivre la voie de la paix.

Ce résultat démontre clairement l'efficacité des sanctions en tant que moyen et non pas en tant que fin. Ce fait conduit mon gouvernement à lancer un appel pour que l'on se maintienne sur cette voie et que l'on renforce les sanctions, surtout dans le domaine des télécommunications, comme l'a recommandé la Communauté du développement de l'Afrique australe, jusqu'à ce que la paix devienne irréversible en Angola. Mon gouvernement est néanmoins préoccupé par les conclusions du rapport du Comité des sanctions du Conseil de sécurité selon lesquelles certains des Membres de l'ONU ne respecteraient pas pleinement les résolutions relatives aux sanctions.

Arguant de divers prétextes, certains pays continuent d'autoriser la circulation d'éléments de l'aile militaire de l'UNITA dont les déplacements à l'étranger ont été interdits par le Conseil de sécurité. Les capitales de certains pays sont devenues des bases

de propagande incitant à la guerre en Angola et à la rébellion contre ses institutions souveraines. Les autorités de ces pays n'ont pas fait montre de la détermination nécessaire pour geler les comptes bancaires qui financent ces activités. Les bureaux de l'UNITA dans certains pays étrangers qui auraient dû être fermés à la suite des sanctions continuent de fonctionner, sous le couvert désormais d'organisations non gouvernementales.

Les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur les sanctions contre l'UNITA ont été adoptées en vertu des pouvoirs accordés au Conseil par la Charte. Tous les États Membres sont juridiquement contraints de respecter ces résolutions et de les appliquer. Les obligations qui résultent des résolutions du Conseil de sécurité priment toute autre obligation qu'un État Membre de l'ONU devrait remplir en vertu d'un traité ou accord international auquel il serait ou pourrait devenir partie. Ce principe doit également s'appliquer aux sanctions contre l'UNITA.

Ce principe devrait être appliqué dans le domaine des sanctions en matière de représentation, de déplacements et de finances des dirigeants de l'UNITA et des membres adultes de leur proche famille. Nous devons sérieusement examiner la question de l'utilisation d'organisations non gouvernementales comme façade pour pérenniser l'existence des anciens bureaux de représentation de l'UNITA. Il est non moins important de prévenir l'utilisation de moyens électroniques de communication, qui sont devenus des outils essentiels de la campagne de propagande de l'UNITA.

C'est pourquoi mon gouvernement lance un ferme appel aux États Membres de l'ONU pour qu'ils observent fidèlement les résolutions pertinentes adoptées par le Conseil, qui constituent une contribution importante à l'établissement de la paix dans mon pays.

En outre, les recommandations faites dans les rapports de l'Instance de surveillance devraient être examinées d'urgence par le Conseil de sécurité.

La dynamique de ce processus a conduit des milliers de personnes, lassées de la guerre, à accepter volontairement les initiatives de paix prises par mon gouvernement. Aujourd'hui, plus de 100 000 personnes, tant des civils que des membres de l'aile militaire de l'UNITA, qui vivaient en marge de la légalité, ont été réintégrées dans notre société.

Cet afflux massif de personnes sorties de la jungle a fait passer à 4 millions le nombre de personnes qui ont besoin d'assistance, ce qui n'a fait que compliquer une situation humanitaire déjà difficile.

Je voudrais saisir cette occasion pour lancer à la communauté internationale un appel à continuer de fournir son appui vital afin que mon gouvernement puisse, dès que possible, atténuer la souffrance de millions d'Angolais qui ont un très grand besoin de vivres, d'assistance médicale et de santé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre angolais des affaires étrangères des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue au Conseil de sécurité au Ministre angolais des affaires étrangères d'Angola, M. João de Miranda. La séance d'aujourd'hui se tient peu après la récente visite au Conseil de votre collègue le Ministre de l'intérieur, M. Dias dos Santos, et cela témoigne du fait que le Conseil continue de considérer avec un grand sérieux la situation en Angola. En effet, on pourrait raisonnablement soutenir que sur un certain nombre de fronts le Conseil de sécurité et l'ONU se penchent sur la question de l'Angola avec la même attention qu'au cours des dernières années. Ajoutant leurs efforts à l'activité du Secrétaire général adjoint Gambari, le Comité des sanctions et l'Instance de surveillance, sous la direction de l'Ambassadeur Juan Larrain, ont travaillé systématiquement à améliorer la situation en Angola. La récente visite de l'équipe interinstitutions en Angola et, avant cela, la visite de la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), démontrent une fois de plus l'engagement de l'ONU – engagement au soutien de la volonté des Angolais de parvenir à la paix, à la stabilité et au bien-être national.

Au cours des derniers mois, nous avons assisté à d'atroces attaques de l'UNITA contre des civils angolais. Ces attaques, qui ont fait des centaines de victimes, confirment que l'UNITA continue à suivre la voie de la violence comme moyen de s'emparer du pouvoir, qui lui a été refusé démocratiquement par le peuple angolais en 1992.

L'Irlande continue de penser que les Accords de Paz et le Protocole de Lusaka doivent fournir les fondements de la paix et des progrès accomplis en Angola. Le Protocole trace une voie politique qui tient compte de toutes les nuances de l'opinion politique

angolaise. Aux termes du Protocole, l'UNITA a la possibilité de renoncer à la violence et de se joindre aux autres parties dans un dialogue national démocratique. Nous pensons que si l'UNITA suivait cette voie, elle pourrait à juste titre jouer un rôle dans ce dialogue. Nous manquerions de franchise si nous ne reconnaissons pas que la récente multiplication de déclarations et de lettres de l'UNITA ne nous a pas éclairés sur sa disposition à participer à un dialogue. Nous pensons toutefois que malgré la tentation compréhensible de prendre le chemin contraire, le Gouvernement angolais devrait rester ouvert à la possibilité que l'UNITA pourrait changer de cap. Ceci dit, l'obligation et la responsabilité de changer de cap incombent totalement à l'UNITA.

Nous pensons également que les efforts courageux de la société civile et des églises devraient être reconnus et devraient être considérés comme le maillon central d'un processus tourné vers l'avenir. Les personnes qui participent à l'activité de ces organisations prennent de grands risques pour la cause de la paix. Tout le monde devrait fermement les soutenir et les écouter, étant donné l'expertise et la sagesse des points de vue qu'elles peuvent apporter sur ces questions qui nous préoccupent tous. J'ai été très encouragé d'apprendre la nouvelle de la rencontre, aujourd'hui à Luanda, entre le Président Dos Santos et le représentant d'une importante organisation non gouvernementale. C'est une très bonne nouvelle. Nous espérons que cette importante rencontre suscitera d'autres échanges similaires.

Nous sommes pleinement d'avis que l'application des sanctions du Conseil de sécurité contre l'UNITA a apporté une importante contribution aux efforts internationaux pour mettre fin à sa campagne de violence. Rares sont ceux qui prétendraient – ou chercheraient à prétendre – que les sanctions et l'activité de l'Instance de surveillance n'ont pas sérieusement réduit la capacité de l'UNITA de mener une guerre conventionnelle contre les autorités et le peuple de l'Angola. Bon nombre de ces États, organisations et particuliers qui par le passé soutenaient l'UNITA de différentes manières, ont, au cours des trois dernières années, soit changé de cap soit décidé de ne pas risquer une intervention illégale dans le conflit angolais. Ces changements ne sont pas advenus par accident, et l'ONU ne doit pas hésiter à maintenir son régime de sanctions couronné de succès. À ce stade, nous voudrions insister sur le rôle

important qu'a joué l'amélioration des relations entre l'Angola et ses voisins au cours des dernières années. Nous appelons instamment au maintien et à l'élargissement de la coopération politique, diplomatique et militaire qui a conduit à ces progrès.

Bien que la capacité de l'UNITA de livrer une guerre conventionnelle ait fortement diminué, cela ne s'est pas traduit pas une amélioration considérable de la situation humanitaire. Nous avons été très déçus d'apprendre qu'à cause de la mauvaise situation sécuritaire, le Secrétaire général a récemment communiqué que les progrès attendus sur le plan de l'accès à la très nombreuse population vulnérable ne s'étaient pas matérialisés, et que le plan de réinstallation pour 2001 est resté très en deçà des attentes.

Bon nombre d'indicateurs socioéconomiques en Angola restent au rouge – fait d'autant plus déplorable pour un pays qui dispose en abondance de précieuses ressources naturelles. Les taux de mortalité infantile et maternelle en Angola, lesquels, aux dires du rapport annuel de l'UNICEF, sont au deuxième rang mondial, constituent une sombre illustration de la situation actuelle du pays et de ses perspectives d'avenir. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays – évalué à 25 % de la population – est terrifiant. Le fait qu'il y ait presque autant de mines antipersonnel que d'Angolais souligne encore le très lourd programme qui nous attend.

Nous avons déjà parlé de l'ampleur de la crise en matière de besoins humanitaires dans ce pays. Il existe un déficit énorme en matière de santé, d'éducation et d'infrastructures. Il faut d'urgence dans ces domaines un appui international qui doit être systématiquement complété par une plus grande réaffectation des revenus de l'État, en hausse régulière et provenant des ressources naturelles, vers des programmes de reconstruction de l'Angola, au profit de la population angolaise qui est le propriétaire naturel de ces ressources que Dieu leur a accordées.

Nous avons été grandement encouragés d'entendre le Ministre angolais de l'intérieur, M. Dias dos Santos, dire au Conseil le 20 septembre qu'il reconnaissait la nécessité pour les autorités angolaises de faire davantage pour le peuple à cet égard. Nous voudrions souligner que ceci doit être fait non seulement pour le bien-être de la population – c'est de toute évidence la première priorité absolue –, mais

aussi pour confirmer aux yeux de tous la légitimité des institutions de l'Angola et des structures étatiques. Nous attendons avec intérêt d'en entendre davantage à ce sujet au fil du temps, en sachant très bien que le Gouvernement angolais est confronté à une tâche très difficile. Nous sommes très encouragés par les commentaires du Ministre Miranda, qui a confirmé aujourd'hui cet engagement.

La réduction forcée des activités de l'UNITA à un niveau de guérilla-éclair, de violence et de terreur envers les civils vise à faire régner une instabilité nationale permanente. En même temps, l'appui décroissant à l'UNITA s'éroderait, je crois, davantage si le peuple dans son ensemble voyait clairement que des programmes nationaux prolongés sont en cours pour répondre à ses légitimes besoins quotidiens.

L'engagement régulier et élargi de l'ONU sur le terrain en Angola – à travers la présence du Bureau des Nations Unies en Angola (BUNUA) et l'activité actuelle du Secrétaire général adjoint Gambari – est très important. Nous préférierions voir le BUNUA doté de plus de ressources, y compris pour ses activités dans le domaine des droits de l'homme. Nous considérons l'intention du Secrétaire général adjoint Gambari de retourner en Angola dans la période qui vient, à la suite de la visite là-bas d'une équipe interinstitutions, comme un nouveau renforcement de la relation entre l'Angola et l'ONU. Nous la voyons également comme une reconnaissance par les deux parties que beaucoup de travail reste à accomplir par nous tous, ensemble.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur de parler aujourd'hui au nom de la troïka des États observateurs du Protocole de Lusaka – le Portugal, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique.

Nous sommes ravis de revoir le Ministre des affaires étrangères, João Bernardo de Miranda, au Conseil de sécurité et, par le biais de la déclaration du Président que nous allons bientôt adopter, de le rassurer quant à notre attachement collectif à la paix en Angola, sur la base du Protocole de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous sommes heureux aussi de voir parmi nous aujourd'hui le Secrétaire général adjoint Ibrahim Gambari, et nous attendons avec intérêt sa prochaine visite en Angola d'ici à la fin de ce mois. Comme toujours, M. Gambari a notre plein appui, et nous

espérons que le Gouvernement angolais maintiendra son engagement à son égard.

Puisqu'il y a seulement six semaines que nous avons rencontré en privé le Ministre de l'intérieur, M. Dias dos Santos, nous ne souhaitons pas répéter tous les éléments de la dernière déclaration de notre troïka. Nos vues sur les sanctions ont été clairement exprimées lors de cette rencontre et demeurent inchangées. À cette séance, nous voulons axer notre attention sur quelques autres points.

Nous avons toujours cru qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit angolais et que par conséquent le dialogue est le seul chemin qui mène à la paix. La recherche de la paix a été en cours pendant une bonne partie de la dernière décennie. Ce processus s'est traduit par la signature des Accords de Bicesse et du Protocole de Lusaka qui, à notre avis, continuent de représenter la seule base viable pour une paix à long terme en Angola.

Bien que l'aile militaire de l'UNITA continue de faire la guerre, nous croyons que la vie politique de ce pays doit continuer. L'Angolais moyen doit toujours être capable de parler à ses concitoyens au-delà des divisions politiques du pays. Ces discussions reflètent la conviction que les souffrances de leur pays ne peuvent être résolues que par le dialogue.

Une des nouvelles voix qui, en Angola, appellent au dialogue et à la recherche de la paix est celle du mouvement croissant de la société civile dans les zones du pays contrôlées par le Gouvernement. L'émergence d'une société civile dynamique, qui inclut les églises, est une tendance positive pour le développement de l'Angola. Nous croyons que cette évolution devrait continuer d'être encouragée par le Gouvernement en tant qu'élément de son attachement à l'évolution politique de l'Angola.

Malheureusement, le développement d'un mouvement de la société civile demeure limité aux parties de l'Angola qui sont contrôlées par le Gouvernement. Dans les régions du pays sous contrôle de l'UNITA, il n'y a jamais eu de mouvement de la société civile autre que l'UNITA. Il n'y a pas de liberté d'expression, pas de liberté d'association, et pas de liberté de mouvement. La faction militaire de l'UNITA représente un des derniers vestiges du totalitarisme en Afrique.

Nous entendons les appels au dialogue de nos amis angolais et les appuyons sur ce point. Cependant, exactement comme nous croyons que de nombreuses choses peuvent faire l'objet de débats et de compromis, nous croyons que certaines choses ne le peuvent pas. Un dialogue propice à une paix durable doit être enraciné dans les principes communs et non négociables du Protocole de Lusaka et centré sur leur mise en oeuvre.

Dans le cas de l'Angola, la troïka croit que ces principes peuvent être résumés en sept mots : « Un pays, un gouvernement élu, une armée ». En d'autres termes, les piliers fondamentaux du Protocole de Lusaka doivent demeurer intacts. L'administration de l'État doit être étendue à toutes les régions du pays. Le personnel militaire de l'UNITA doit déposer les armes et être démobilisé de manière permanente. Le choix doit demeurer ouvert pour l'UNITA d'entrer dans la vie politique du pays en tant que parti politique, qui chercherait à réaliser les aspirations de ses membres par le biais d'une activité politique libre et juste.

Nous continuons d'appuyer le Protocole de Lusaka parce que nous croyons qu'il s'agit des principes sur lesquels repose une paix juste et durable.

On nous demande souvent quand le dialogue commencera. Notre réponse reste qu'il commencera lorsque l'UNITA renouvellera son attachement aux principes fondamentaux que ses dirigeants ont acceptés dans les Accords de Bicesse et le Protocole de Lusaka. Dès que ce sera fait, la route sera dégagée.

Entre-temps, la vie politique du pays doit avancer. Aucune faction, aucun individu ne pourra jamais se voir accorder un droit de veto sur l'avenir de l'Angola. Par dessus tout demeure le principe qui définit notre politique et dicte nos actions : que le processus démocratique est la seule voie qui mène au pouvoir politique en Angola.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je vous suis reconnaissant, Madame la Présidente, de cette occasion de rencontrer le Ministre des affaires étrangères João Bernardo de Miranda et d'entendre un récit de première main des événements en Angola. Je souhaite également remercier le Secrétaire général adjoint Ibrahim Gambari de sa mise à jour lucide et détaillée de la situation.

Je souhaite saisir cette occasion de réaffirmer le ferme appui de l'Ukraine au processus de paix en

Angola et aux mesures prises par le Gouvernement angolais visant à encourager le processus de démocratisation, l'état de droit et la protection des droits de l'homme.

Cette année même, mon pays a organisé un échange de délégations dans nos capitales respectives et nous avons eu des entretiens très constructifs et utiles. Je réaffirme également que mon pays continuera d'appuyer nos efforts pour instaurer la paix, la stabilité et la prospérité en Angola. Nous espérons que nous continuerons de renforcer et de développer nos relations amicales et mutuellement profitables.

L'Ukraine se félicite de l'amélioration générale des relations entre le Gouvernement angolais et l'ONU, ainsi que de l'instauration d'un climat de confiance. C'est un résultat tout à fait appréciable des efforts du Conseil de sécurité, ainsi que de ceux du Secrétaire général et de son Conseiller spécial pour l'Afrique. Nous pensons que le rôle que le Bureau des Nations Unies en Angola (BNUA) jouera dans les mois à venir sera particulièrement essentiel à la poursuite du processus de paix, d'autant que le Gouvernement angolais a demandé au BNUA de chercher à achever l'application du Protocole de Lusaka.

La promulgation d'une loi d'amnistie, la création d'un fonds pour la paix, l'annonce d'élections et autres mesures tournées vers l'avenir sont autant de précieuses contributions à la paix et à la réconciliation en Angola. La participation croissante de la société civile et des Églises aux processus de paix et de démocratisation est également très encourageante. Le rapport le plus récent du Secrétaire général et l'exposé du Ministre Miranda, aujourd'hui, ont confirmé que l'UNITA avait intensifié sa campagne de terreur dans diverses régions de l'Angola, s'en prenant principalement à la population civile et visant à saper les espoirs d'un règlement pacifique. Nous considérons que l'UNITA, sous la direction de Savimbi, est totalement responsable de la détérioration de la situation dans le pays. Cela montre également que l'UNITA n'est pas véritablement attachée au processus de paix. Les activités militaires continues de l'UNITA sont inacceptables et en fait contredisent ses déclarations répétées selon lesquelles elle adhère à l'idée d'un règlement pacifique du conflit.

Nous sommes heureux d'entendre que le Gouvernement angolais est encore disposé à reprendre le dialogue avec l'UNITA et nous nous associons aux

autres membres du Conseil pour saluer le programme en quatre points pour la paix préparé par le Gouvernement angolais. En fait, les événements des derniers mois ont souligné l'urgence d'un règlement négocié du conflit qui reste la seule solution viable devant les perspectives d'une nouvelle longue décennie de guérilla.

Je crois qu'il est important ici de souligner que la reprise du dialogue avec l'UNITA ne doit pas signifier une renégociation du Protocole de Lusaka qui doit rester le point de départ principal des étapes futures du processus de paix. Comme nous venons de l'entendre, la position du Gouvernement angolais est très claire à ce sujet.

Je crois qu'il est important de souligner à nouveau que le Conseil continue de renforcer son régime de sanctions contre l'UNITA. Je voudrais réitérer l'appui complet du Gouvernement ukrainien aux travaux de l'Instance de surveillance. Son dernier rapport, pris avec les précédents, brosse un tableau complet des opérations et du fonctionnement de l'UNITA, ainsi que des mécanismes et des canaux de violation des sanctions. Je voudrais exprimer tout notre appui à la poursuite de la surveillance de l'application des sanctions contre l'UNITA et notre accord avec les recommandations de l'Instance de surveillance relatives à la nécessité d'établir une capacité permanente au sein de l'ONU pour assurer la surveillance des sanctions. La violation répétée des sanctions continue de gravement préoccuper ma délégation.

Nous apprécions les efforts que l'Organisation de l'unité africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et les divers États Membres déploient pour renforcer la détection et la répression des mouvements transfrontaliers d'armes, de pétrole et autres activités de contournement des sanctions. Dans le même temps, nous notons le rôle crucial des vols franchissant illégalement la frontière pour réapprovisionner l'UNITA en armes et en munitions et reconnaissons que la SADC a besoin d'une grande assistance en la matière. En fait, il lui faut un équipement spécial et perfectionné, une formation appropriée pour son personnel, un financement suffisant et autres éléments importants.

Le Gouvernement ukrainien est disposé à contribuer à ce processus, notamment par la formation à la navigation aérienne du personnel. En me préparant

à cette réunion, j'ai pris avec moi certains documents contenant des informations sur les équipements qui peuvent être fournis à la SADC pour renforcer son régime de contrôle aérien dans la sous-région. Nous avons l'intention d'envoyer sous peu ces documents au Président du Comité des sanctions sur l'Angola. L'Ukraine voudrait également participer à la conférence des donateurs relative à l'Angola, qui apportera une aide supplémentaire aux États membres de la SADC dans l'application du régime des sanctions.

Enfin, je voudrais souligner que le rétablissement d'une paix durable en Angola ne sera pas complet sans le redressement économique de ce pays. L'aide de la communauté internationale pour surmonter les conséquences du conflit et l'apport d'une aide humanitaire aux populations touchées par la guerre devraient être considérés comme faisant partie intégrante de l'effort de paix global en Angola.

M. Josselin (France) : La poursuite du conflit angolais, après 26 ans de guerre civile, constitue un sujet de profonde préoccupation pour la France.

L'avènement d'une paix durable en Angola paraît encore un objectif lointain, les espoirs de résoudre définitivement le conflit n'ayant pas tenu leurs promesses. Le refus de Jonas Savimbi de se conformer au Protocole de Lusaka, signé le 15 novembre 1994, a en effet provoqué le blocage du processus de paix et la reprise des combats depuis la fin de 1998.

Considérant que l'UNITA porte la responsabilité principale de ces échecs, la France souhaite renforcer l'efficacité du système de sanctions contre les rebelles, afin de les contraindre à respecter leurs obligations et à se conformer aux exigences du Protocole de Lusaka. C'est pourquoi la France, en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, a appuyé l'adoption et le maintien des sanctions internationales contre les dirigeants de l'UNITA. Elle continue également d'apporter un appui sans faille à l'Instance de surveillance des sanctions contre l'UNITA dont le Conseil de sécurité a décidé de prolonger le mandat.

Dans cet esprit, elle plaide pour la création, recommandée par l'Instance de surveillance, d'un mécanisme permanent de surveillance des sanctions ciblées et des trafics de matières premières dans les conflits. Conscients que le trafic de diamants finance l'essentiel de l'effort de guerre de l'UNITA, nous nous associons aux mesures visant à en contrôler efficacement le commerce à l'échelle mondiale.

Même si le Gouvernement est parvenu à affaiblir considérablement les forces de l'UNITA, celle-ci a néanmoins conservé des capacités de guérilla dans l'ensemble du pays. En témoignent les récentes attaques terroristes dirigées contre la population civile, que la communauté internationale a unanimement condamnées. La France, tout comme le Conseil de sécurité, a vigoureusement condamné l'attaque du train perpétrée le 10 août dernier par les forces de l'UNITA, et qui a fait plus de 250 victimes civiles. De tels actes sont inacceptables et ne font que renforcer la détermination de la communauté internationale à augmenter l'efficacité des sanctions édictées contre l'UNITA.

Les conséquences de ce conflit sont dramatiques pour le peuple angolais, dont une grande majorité n'a jamais connu la paix. Les combats et les actes de guérilla sèment la terreur au sein de la population. Les axes de communications sont la cible d'attaques meurtrières. Enfin, la dissémination de plusieurs millions de mines sur le territoire rend les déplacements routiers extrêmement dangereux. Sachez, Monsieur le Ministre De Miranda, que la France s'associe pleinement aux douleurs de votre peuple.

Ce conflit dévastateur n'a que trop duré. C'est pourquoi la France encourage les protagonistes à mettre en oeuvre le Protocole de Lusaka. Ce dernier trace la voie possible vers la paix et la réconciliation nationale. La politique d'ouverture dont témoigne le Gouvernement angolais constitue à cet égard un signe encourageant. Je citerai, entre autres exemples, les mesures prises pour l'amnistie et la réinsertion des anciens combattants et l'annonce d'élections et de réformes institutionnelles, auxquelles la communauté internationale devra apporter, en temps utile, tout l'appui nécessaire. Je salue également les gestes d'ouverture du Gouvernement en direction de Jonas Savimbi, l'invitant régulièrement, sous conditions, au dialogue, et lui demandant de fixer une date pour la cessation des hostilités ou de renoncer solennellement à la guerre.

Au-delà de ces gestes, qui témoignent d'une volonté de faire la paix, il s'agit à présent de concrétiser cette politique de réconciliation nationale. Un retour au dialogue est possible, en particulier grâce à la médiation de la société civile. C'est pourquoi nous incitons vivement le Gouvernement à poursuivre sans relâche ses efforts, en y associant l'ensemble des

formations politiques et tous les acteurs de la société civile, dont nous saluons la vigueur.

Le rôle des églises doit être notamment encouragé. Mgr Zacarias Kamuenho, archevêque de Lubango et président du Comité interconfessionnel pour la paix en Angola (COIEPA), a ainsi reçu les félicitations du Président Dos Santos et de Jonas Savimbi après avoir été choisi par le Parlement européen pour le prix Sakharov des droits de l'homme. La France sera heureuse de l'accueillir lors de son prochain passage à Strasbourg. Nous encourageons le Gouvernement à inviter les églises à réamorcer le dialogue avec la rébellion, afin de la convaincre de revenir à la table des négociations, sur la base du Protocole de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et de déposer les armes.

La communauté internationale devra apporter un engagement massif et rapide, afin d'accompagner l'Angola dans le processus de paix et d'aider à la reconstruction du pays. À cet égard, la France appuie la mission que M Gambari se propose de faire en Angola à la fin de l'année pour examiner de quelle façon l'Organisation des Nations Unies peut contribuer à la recherche d'une paix négociée. Le rôle désormais reconnu de la société civile en faveur de la réconciliation mérite un appui plus affirmé des Nations Unies. Je me joins à la proposition formulée le mois dernier par la délégation britannique d'organiser rapidement une rencontre du Conseil de sécurité, en formule Arria, avec les représentants de la société civile. Les organisations non gouvernementales et les églises pourraient ainsi apporter à New York leur expérience du terrain afin de susciter une réflexion commune sur les pistes envisageables pour une sortie de crise.

J'en viens enfin à un sujet de préoccupation majeur pour le Gouvernement français, la gravité de la situation humanitaire. Le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation en Angola, datant du mois d'octobre, fait état d'une dégradation considérable de la situation humanitaire. Une attention particulière doit être accordée au sort des populations civiles qui se trouvent dans les zones où la sécurité ne peut être assurée par le Gouvernement. Il s'agit de zones rurales soumises à la guérilla, ou de zones sous contrôle de l'UNITA. Le nombre de personnes déplacées depuis la reprise du conflit fin 1998 s'élevait, à la fin du mois d'août, à plus de 3 millions, dont 1,3 million ont été confirmés par les organisations humanitaires.

Or l'accès à ces populations en détresse est très difficile. Le mauvais état des pistes d'atterrissage, le manque de carburant et la précarité des conditions de sécurité constituent autant d'obstacles à l'intervention des organismes humanitaires. Il revient au Gouvernement et à l'UNITA de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire sur l'ensemble du territoire. L'UNITA doit impérativement cesser de menacer la sécurité des convois humanitaires. De son côté, le Gouvernement doit tout mettre en oeuvre pour en assurer la sécurité dans les zones qu'il contrôle. Je l'invite également à autoriser les organisations humanitaires à engager des discussions, là où c'est possible, avec les forces de l'UNITA afin de négocier un accès aux populations en détresse. Le succès de telles négociations constituerait un premier signe de la volonté réelle des rebelles de faire la paix.

Je tiens enfin à rendre hommage à l'action de ces organisations humanitaires, qui, telles Médecins sans frontières ou Médecins du monde, travaillent sans relâche, dans des conditions difficiles, pour venir au secours de millions d'Angolais. Qu'elles en soient ici remerciées.

À plus long terme, je tiens à rappeler que la réconciliation nationale et le retour à la stabilité en Angola passent aussi par l'amélioration de la situation économique et sociale, sur la base d'un accord d'ajustement structurel à conclure avec le Fonds monétaire international, et par la mise en place d'un état de droit et la protection des droits de l'homme. Autant de domaines dans lesquels la communauté internationale a un rôle essentiel à jouer, en soutien au processus de paix.

Je voudrais pour terminer réitérer la confiance de la France dans la détermination du Gouvernement angolais à promouvoir la réconciliation nationale. La mise en oeuvre du Protocole de Lusaka constitue la seule base viable d'un règlement politique du conflit. La France apporte son plein appui aux efforts en cours, pour que cesse enfin la tragédie angolaise.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Ministre De Miranda au Conseil de sécurité cet après-midi. C'est un grand honneur pour nous que d'avoir pu accueillir deux hauts fonctionnaires représentant le Gouvernement angolais en si peu de temps. Je crois que ceci témoigne de l'importance que le Conseil et le Gouvernement angolais accordent tous deux aux délibérations que

nous tenons sur l'Angola dans cette salle et dans la petite salle d'à côté. Je souhaite aussi la bienvenue au Ministre Josselin. C'est un grand honneur que de l'avoir parmi nous.

Je serai bref cet après-midi, en partie parce que le représentant de la Belgique prendra la parole ultérieurement en sa qualité de représentant de la présidence de l'Union européenne, et en partie à cause de la déclaration qui a été faite au cours de ce débat par l'Ambassadeur Ryan de l'Irlande, avec laquelle ma délégation est quasiment entièrement d'accord.

La déclaration présidentielle du Conseil du 20 septembre souligne à juste titre que la responsabilité de la prolongation du conflit en Angola incombe à l'UNITA, dirigée par Jonas Savimbi. La priorité absolue du peuple angolais doit être la paix. Dans la déclaration présidentielle qui sera adoptée à la fin du débat d'aujourd'hui, le Conseil réaffirmera une fois de plus que le Protocole de Lusaka demeure la seule base viable d'un règlement politique du conflit angolais.

Il est évident pour nous que la priorité absolue du peuple angolais doit être la paix. Il est tout aussi évident pour nous que le dialogue est la seule façon d'aboutir à un processus de paix durable et viable. Les solutions militaires ne constituent pas une réponse, comme nous en avons fait l'expérience amère en Angola et ailleurs. Le dialogue en Angola doit être aussi large et aussi participatif que possible, représentant les différentes parties prenantes au processus de paix. Le Royaume-Uni se félicite du travail important fait par la société civile angolaise et par les églises angolaises, qui ont tenté de relancer le processus de paix. Je m'associe à l'Ambassadeur Ryan qui s'est félicité à la fois de l'attachement à la société civile, démontré par le Ministre De Miranda aujourd'hui, et des excellentes nouvelles transmises par M. Gambari, à propos de la réunion entre le Président Dos Santos et les dirigeants du Comité interconfessionnel pour la paix en Angola.

Il s'agit d'un fait nouveau dont nous nous félicitons vivement. J'estime qu'il serait juste, et qu'il serait utile que l'on trouve un moyen d'inviter les représentants de la société civile angolaise et les églises afin qu'ils informent le Conseil du rôle qu'ils jouent dans le processus de paix. Il y a tout lieu de croire que ceci serait entièrement compatible avec les vues du Gouvernement angolais, et je me félicite de l'appui du Ministre Josselin à la proposition que j'ai

faite lorsque le Conseil a débattu de cette question en septembre - qu'il serait bon de convoquer à un moment donné une réunion établie selon la formule Arria et qui convienne à tous.

D'autres éléments tout aussi importants dans le processus menant à la paix en Angola sont ceux de la réforme économique et de la bonne gouvernance. Cela méritera toute notre attention, comme l'a reconnu le Ministre.

Nous nous réjouissons d'avoir appris de la bouche de l'Ambassadeur Gambari qu'un accueil favorable a récemment été réservé à l'équipe technique des Nations Unies à Luanda. J'espère que des progrès pourront être faits rapidement par l'ONU pour répondre à la demande d'assistance du Gouvernement angolais et mettre en place un fonds pour la paix et la réconciliation, des projets pilotes et préparer les élections. J'espère également qu'il sera possible, peut-être grâce à la visite que nous a rendue l'Ambassadeur Gambari, d'étudier les moyens d'accroître l'aide de l'ONU, tant du point de vue du développement et de la gouvernance, que de celui de l'avancement du processus de paix. Tout comme l'Ambassadeur Ryan, nous estimons que les travaux faits par le Bureau des Nations Unies en Angola (BUNUA) dans le domaine des droits de l'homme sont très importants et nous espérons qu'ils se poursuivront.

Enfin, je voudrais aborder la question de la situation humanitaire. L'Ambassadeur Ryan et l'Ambassadeur Gambari en ont tous deux parlé et le Ministre lui-même a évoqué en termes crus les difficultés auxquelles le peuple angolais est confronté à cet égard. Il nous faut poursuivre nos travaux et continuer d'offrir une assistance. J'espère en particulier que des progrès pourront être faits en ce qui concerne la création de couloirs humanitaires et la défense du principe de liberté d'accès par le personnel humanitaire sur l'ensemble du territoire, partout où la population est dans le besoin. Près de 18 mois se sont écoulés depuis la dernière fois que le Conseil a été mis au courant de la situation humanitaire. Je pense qu'il serait très utile qu'après le retour de l'Ambassadeur Gambari, une autre réunion d'information soit organisée pour permettre à l'ensemble des membres d'entendre les institutions humanitaires faire rapport sur la situation et dire où les besoins sont les plus grands et dans quel domaine nous pouvons en faire davantage en coopération avec le Gouvernement angolais pour essayer de remédier à la situation

déplorable dans laquelle un grand nombre de personnes se trouvent actuellement.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi d'emblée de vous remercier d'avoir convoqué cette séance publique qui offre aux membres du Conseil et à tous les autres membres la possibilité de débattre de la situation générale en Angola. Ma délégation sait gré au Ministre des affaires extérieures de la République d'Angola, S. E. M. João Bernardo de Miranda, de sa déclaration très importante. Ma délégation remercie également le Conseiller spécial pour l'Afrique, l'Ambassadeur Gambari, de son exposé exhaustif sur la question. Nous le félicitons des efforts qu'il déploie en vue de trouver des moyens de faciliter le processus de paix en Angola.

Au cours des derniers mois, le nombre des attentats terroristes que l'UNITA a perpétrés en Angola contre des civils innocents a augmenté. M. Savimbi et l'UNITA continuent de défier la communauté internationale et poursuivent leurs actes systématiques de violence contre la population civile sans défense et contre l'infrastructure économique et sociale de l'Angola. Il est certain que le moment est venu pour le Conseil de déclarer que M. Jonas Savimbi est un criminel de guerre, conformément à ce qui a été décidé par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Il ne fait aucun doute que M. Savimbi et l'UNITA sont bel et bien les principaux responsables de la violence actuelle en Angola en raison de leur refus d'appliquer le Protocole de Lusaka. Une fois de plus, ma délégation souhaite rappeler que le Protocole de Lusaka demeure la seule base viable pour régler le conflit en Angola.

Il est impératif que l'UNITA respecte les dispositions du Protocole de Lusaka. Compte tenu de l'importance de la violence en Angola aujourd'hui, on peut imaginer quelle aurait été la situation si le Conseil de sécurité n'avait pas imposé de sanctions à l'UNITA. Ces sanctions ont, dans une grande mesure, paralysé les activités du groupe rebelle et ont considérablement réduit la capacité de l'UNITA de livrer une guerre classique. Le Conseil doit continuer de prêter attention à la question. Il doit maintenir, voire intensifier sa pression sur l'UNITA. Les sanctions doivent non seulement être suivies de près, mais également renforcées. Nous ne devons pas perdre de vue le fait que l'UNITA n'hésiterait pas à tirer parti de la moindre faiblesse dont le Conseil de sécurité se rendrait

coupable en ce qui concerne la poursuite du régime de sanctions. Il est clair, aux yeux de ma délégation, que l'Instance de surveillance a largement contribué à améliorer l'efficacité des mesures appliquées contre l'UNITA.

Il est essentiel que les États Membres continuent de respecter à la lettre les résolutions 1173 (1998) et 1127 (1997). Il est inadmissible que certains pays n'aient pas apporté leur coopération à l'Instance de surveillance pour la mise en oeuvre de la résolution 1173 (1998). Nous sommes profondément préoccupés par les conclusions de cette Instance qui a découvert que d'énormes quantités de diamants en provenance d'Angola se sont volatilisés après avoir quitté le pays et que pas un seul diamantaire n'ait déclaré avoir assisté à l'échange de ces pierres angolaises sur aucune bourse aux diamants. Ce commerce illicite en Angola permet directement à l'UNITA de maintenir ses activités.

Nous nous félicitons des mesures positives prises par certains gouvernements pour appliquer la résolution 1127 (1997) du Conseil de sécurité. Nous ne partageons pas l'avis selon lequel cette résolution n'est pas compatible avec certains traités régionaux et nous demandons aux pays intéressés de prendre les mesures nécessaires pour assurer son application effective. Nous nous félicitons de la diffusion de la dernière liste en date des hauts responsables de l'UNITA et des adultes qui font partie de leur famille immédiate et nous invitons instamment tous les États Membres à faire en sorte que ces personnes se voient refuser l'entrée de leur territoire. Il est important que cette liste soit périodiquement mise à jour afin de maintenir la pression sur l'UNITA.

Le réseau financier de l'UNITA mérite également qu'on y prête la plus grande attention. Tant que l'UNITA continuera d'obtenir un soutien financier, elle fournira ses efforts de déstabilisation en Angola. Nous notons que le Comité des sanctions et l'Instance de surveillance ont déjà commencé leurs travaux pour identifier le réseau financier de l'UNITA. Nous devons poursuivre nos efforts afin de cibler ce réseau. Les fonds des membres de l'UNITA doivent être suivis à la trace, et s'il est nécessaire de faire la lumière sur ses transactions financières, la communauté internationale doit prendre les mesures nécessaires pour tarir la source de financement de l'UNITA.

Dans notre région, les pays de la SADC assurent pleinement la mise en oeuvre des sanctions contre l'UNITA. Lors du Sommet de la SADC qui s'est tenu à Blantyre (Malawi) en août 2001, la SADC a adopté des mesures concrètes en réponse aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité à l'UNITA. Ces mesures s'appliquent aux vols illégaux de part et d'autre des frontières nationales des pays de la SADC, au système de certification pour le commerce de diamants bruts et à l'approvisionnement de l'UNITA en produits pétroliers. La SADC a également décidé d'établir et de soumettre un rapport complet sur la façon dont ses membres appliquent les recommandations qui figurent dans la résolution 1295 (2000) du Conseil de sécurité. Le Conseil doit lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle aide les pays de la région à renforcer leurs capacités en vue d'appliquer intégralement les sanctions contre l'UNITA.

Le Gouvernement angolais mérite tous nos encouragements pour ses efforts visant à aboutir à la réconciliation nationale. Les Nations Unies doivent appuyer les efforts du gouvernement tendant à tenir des élections libres et équitables lorsque les circonstances le permettront. Nous le félicitons de son programme en quatre points et exhortons l'UNITA à mettre fin à la violence et à engager un dialogue sérieux avec le gouvernement. M. Savimbi et l'UNITA doivent comprendre que leurs actes criminels ne sauraient être justifiés et que tout progrès passe par le dialogue.

Nous nous félicitons également de la participation de la société civile à la quête de paix en Angola. Le Conseil doit appuyer pleinement la contribution de la société civile dans ce contexte. Ma délégation est profondément préoccupée par le grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays à la suite des attentats terroristes commis par l'UNITA et par la situation humanitaire qui en résulte. Nous exhortons la communauté internationale à aider ces personnes déplacées en leur offrant l'aide humanitaire dont elles ont besoin et à faciliter les efforts que le Gouvernement angolais déploie pour trouver une solution à ce problème.

Je manquerais à mon devoir si j'omettais de mentionner la contribution que le Bureau des Nations Unies en Angola a apportée à la recherche d'une solution au conflit angolais. Ma délégation tient à exprimer tout son soutien à l'Ambassadeur Gambari au cours de sa mission en Angola et des consultations

qu'il entreprendra avec les parties prenantes. Nous attendons avec intérêt le compte-rendu qu'il en fera à son retour.

M. Ahsan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présence séance sur la situation en Angola. Nous nous associons aux orateurs qui nous ont précédés pour souhaiter une fois de plus la bienvenue parmi nous au Ministre des affaires étrangères de l'Angola et le remercier de sa déclaration détaillée. Nous remercions également l'Ambassadeur Gambari de son exposé de l'après-midi.

Le mois dernier encore, nous avons eu l'occasion d'examiner la situation en Angola, suite aux sanglantes attaques de l'UNITA contre des civils. Depuis, comme l'a dit l'Ambassadeur Gambari, de nouveaux combats ont eu lieu et on nous a signalé de nouveaux actes de violence de l'UNITA. Nous n'avons vu aucune amélioration notable de la situation. Il est donc bon que le Conseil s'en saisisse à nouveau.

Vu dans sa totalité, cependant, le tableau n'est pas si décourageant. Les sanctions imposées à l'UNITA font sentir leurs effets. Nous apprécions hautement à cet égard le travail effectué par l'Instance de surveillance des sanctions contre l'UNITA, présidée par l'Ambassadeur Larraín. Les travaux novateurs réalisés par l'Instance au niveau du suivi de l'application des sanctions ont permis d'établir qu'un suivi efficace était une condition sine qua non de l'application des sanctions. Puisque l'União Nacional para a Independencia Total de Angola (UNITA) poursuit l'option militaire, il est clair que la communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour lui rendre la tâche difficile. Il est essentiel, par conséquent, de mettre efficacement en oeuvre ces sanctions.

Il est juste qu'avec la coopération croissante des États de la région, l'accent, dans les sanctions, soit mis davantage, désormais, sur les diamants, les armes, les avoirs financiers de l'UNITA et les activités de ses représentants à l'étranger. À cet égard, le Conseil est saisi depuis près d'un an maintenant des recommandations de l'Instance. Nous pensons que le moment est venu de demander ce que le Conseil veut en faire et l'on ne pourra trouver de réponse à cette question que si l'on examine attentivement ces recommandations. Nous nous sommes donc déclarés favorables à l'examen que fait actuellement le Comité

des sanctions. Il devrait montrer, à notre avis, qu'il est nécessaire de prendre d'autres mesures dans un certain nombre de domaines couverts par les sanctions.

Le dernier rapport de l'Instance a également fait ressortir l'intensité et l'efficacité avec laquelle les représentants de l'UNITA à l'étranger ont utilisé l'Internet pour entrer en contact entre eux, alors que cela devenait de plus en plus difficile en raison des restrictions diverses, notamment sur les voyages.

À ce stade, nous tenons à revenir sur un aspect particulier de certains arrangements régionaux que les représentants de l'UNITA ont continué de bafouer en continuant de se déplacer librement de part et d'autre des frontières. Nous estimons que le caractère obligatoire des résolutions pertinentes du Conseil doit être respecté et qu'il faut faire les modifications qui s'imposent à ces arrangements pour en assurer le respect. Nous attachons une importance particulière à la détection des fonds et avoirs financiers de l'UNITA et nous encourageons l'Instance de surveillance à poursuivre ses efforts en ce sens.

Le rôle clef joué par les États de la région en ce qui concerne l'application intégrale des sanctions sur les diamants et les armes a été clairement établi. Nous appuyons énergiquement les mesures prises en la matière par les États de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ; il est nécessaire, à notre avis, de les aider dans ces efforts.

Essayer de toucher tous les citoyens, répondre à leurs besoins élémentaires et rétablir leurs droits fondamentaux sont les domaines prioritaires sur lesquels le Gouvernement doit axer son action. La création du Fonds pour la paix et la réconciliation nationale, le plan de paix en quatre points, le projet pilote pour la réinstallation des populations déplacées et, comme vient de nous le dire M. Miranda, la réunion entre le Président angolais et le chef du Comité interconfessionnel pour la paix en Angola (COIEPA) sont à cet égard des pas dans la bonne direction. Pour la définition de nouvelles mesures à prendre, des consultations avec tous les partis politiques, la société civile et les responsables ecclésiastiques et communautaires sont essentielles : elles devraient permettre, à notre avis, d'ouvrir la voie aux élections libres et équitables que le Gouvernement a l'intention de tenir.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour souligner une fois de plus l'excellent travail que le

Bureau des Nations Unies en Angola a réalisé dans le domaine du renforcement des capacités d'administration de la justice et ainsi que dans celui de la protection et de la promotion des droits de l'homme. Le processus de paix et de réconciliation en Angola, toutefois, a besoin de soutien. Si c'est avant tout au Gouvernement et au peuple angolais qu'il incombe de soutenir ce processus, nous pensons comme M. De Miranda que la communauté internationale doit également apporter l'aide nécessaire. L'Ambassadeur Gambari mène au nom de l'ONU des consultations avec les autorités angolaises pour redéfinir le rôle de l'ONU dans le processus de paix. Nous estimons que des mesures courageuses et novatrices sont nécessaires pour sortir l'Angola de ses problèmes inextricables. Par l'entremise des efforts louables de l'Ambassadeur Gambari, le Conseil de sécurité doit continuer à essayer d'évaluer la situation sur le terrain et à faciliter la recherche d'un règlement négocié.

Enfin, nous sommes heureux de faire nôtre la déclaration que le Conseil va adopter à la fin de la séance d'aujourd'hui.

M. Ouane (Mali) : Madame la Présidente, la délégation malienne, qui attache une grande importance à la transparence des travaux du Conseil, vous remercie d'avoir organisé un débat public pour examiner la situation en Angola. Je voudrais saluer la présence à ce débat de S. E. M. João Bernádo De Miranda, Ministre des relations extérieures de l'Angola, et le remercier de son importante déclaration. Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, de sa mise à jour très utile.

Évoquant la situation en Angola, je voudrais mettre l'accent sur les points qui, de l'avis de ma délégation, méritent qu'on y attache une grande importance – et d'abord, la poursuite des combats et la détérioration de la situation en Angola. Nous tenons M. Savimbi et l'UNITA pour responsables de la poursuite du conflit, en refusant de s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis des accords de paix, du Protocole de Lusaka ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'UNITA persiste dans sa logique de guerre en s'attaquant désormais aux populations civiles innocentes et aux installations économiques de l'Angola. Nous condamnons fermement ces actions et exhortons l'UNITA à y mettre fin immédiatement.

Une autre question à laquelle le Conseil de sécurité doit continuer d'accorder une grande attention concerne la situation humanitaire. À cet égard, nous nous associons pleinement à l'appel lancé à toutes les parties pour qu'elles facilitent l'acheminement sans entrave de l'aide d'urgence aux populations qui se trouvent dans les zones de conflit. Nous avons pris bonne note de l'intention des autorités angolaises de mettre au point une stratégie permettant de résoudre le problème des personnes déplacées du fait de la guerre.

La question des sanctions édictées à l'encontre de l'UNITA doit continuer de retenir toute notre attention. En effet, comme l'a rappelé fort opportunément le Ministre des affaires étrangères de l'Angola il y a un instant, les sanctions contre l'UNITA ne constituent pas une fin en soi mais un moyen d'amener l'UNITA à renoncer à l'option militaire, contribuant ainsi à conforter le processus de paix en Angola. Sous ce rapport, ma délégation est d'avis que les sanctions imposées à l'UNITA sont appropriées, car elles contribuent positivement à réduire la capacité militaire de l'UNITA. C'est pourquoi nous sommes favorables au maintien de ces sanctions.

Nous nous félicitons également du travail positif du Comité des sanctions du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) ainsi que de celui de l'Instance de surveillance des sanctions. De même, nous nous joignons à la demande faite à tous les États d'appliquer strictement les sanctions imposées à l'UNITA, notamment par l'entremise d'une pleine coopération avec l'Instance de surveillance. Dans cet ordre d'idées, nous encourageons les récents efforts déployés par les États de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ainsi que ceux déployés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à travers son comité ad hoc chargé du suivi de l'application des sanctions édictées à l'encontre de l'UNITA.

Le Mali continuera de suivre cette importante question, même après son départ du Conseil de sécurité, le mois prochain.

Malgré la persistance du conflit du fait de l'UNITA, ma délégation continue de fonder un grand espoir dans les perspectives de paix en Angola. Dans cette perspective, nous nous réjouissons de l'attachement de toutes les parties au Protocole de Lusaka, qui demeure la seule base viable pour un règlement politique permettant de ramener une paix durable en Angola.

À cet effet, nous exhortons l'UNITA à entamer sans délai des discussions avec le Gouvernement angolais pour mettre en oeuvre les dispositions pertinentes du Protocole de Lusaka et celles des différentes résolutions et déclarations du Conseil de sécurité. De même, nous encourageons le Gouvernement angolais à continuer, en consultation avec toutes les composantes de la société angolaise – notamment la société civile et les confessions religieuses – de promouvoir le processus de paix. À cet égard, son plan de paix en quatre points constitue une très bonne base. Nous estimons également que les efforts en cours pour le rétablissement de l'administration de l'État, le respect de l'État de droit, la protection des droits de l'homme et l'amélioration de la situation socioéconomique devraient être poursuivis et encouragés par les Nations Unies et la communauté des donateurs.

Nous nous réjouissons du processus de démocratisation entamé par le Gouvernement angolais et nous encourageons la poursuite des consultations en cours entre les Nations Unies et le Gouvernement angolais sur la préparation des élections, prévues pour le second semestre 2002. De même, nous réitérons notre plein appui au Bureau des Nations Unies en Angola ainsi qu'aux efforts du Conseiller spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Gambari, qui s'apprête à effectuer une mission prochaine en Angola. Nous appuyons pleinement les efforts de l'Ambassadeur Gambari et attendons avec intérêt de l'entendre à nouveau au Conseil de sécurité à son retour d'Angola, le mois prochain, sous la présidence malienne du Conseil de sécurité.

Pour terminer, Madame la Présidente, je voudrais souligner que ma délégation appuie pleinement la déclaration présidentielle que nous adopterons à l'issue de notre séance.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue au Ministre angolais des affaires étrangères, M. João Bernardo de Miranda et le remercier de sa déclaration. Je voudrais aussi remercier le Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, M. Ibrahim Gambari, de son exposé. Sa prochaine visite illustre l'attachement de l'Organisation des Nations Unies au maintien de la paix en Afrique et de l'intérêt qu'elle accorde au règlement du conflit dans ce pays, l'un des plus longs sur ce continent.

Le Conseil exerce sa pleine autorité et tous ses moyens d'action pour contribuer à la paix en Angola, en se fondant sur le respect de l'Accord de Lusaka et de son protocole. Le refus de Jonas Savimbi et de son groupe rebelle de respecter ces accords nous a obligés à imposer des sanctions internationales et à nous assurer de leur stricte application, car nous sommes convaincus que l'esprit de ces accords prévaudra et que les rebelles déposeront les armes, pour permettre la réconciliation nationale.

Mais nous notons avec préoccupation comment un conflit qui a fait un demi-million de victimes peut encore faire davantage et engendrer désolation et pauvreté au sein de la population. Il y a eu 380 000 réfugiés supplémentaires qui sont venues s'ajouter aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, durant cette année. La grande majorité de la population ne peut toujours pas tirer profit des richesses minières du pays, et un grand nombre de personnes ne peuvent même pas cultiver leur terre en raison du grand nombre de mines terrestres posées dans les zones rurales.

Ma délégation considère cette situation comme extrêmement inquiétante, et de ce fait, trois conclusions au moins doivent être tirées. Premièrement, l'Angola doit continuer de recevoir une aide humanitaire importante pour qu'il puisse répondre aux besoins immédiats de sa population. Nous avons entendu diverses organisations humanitaires déplorant le fait que le Gouvernement angolais est en train de transférer ses responsabilités à la communauté internationale. Nous voudrions voir ce dernier tenir compte de cette observation.

La deuxième conclusion est que dans des efforts visant à instaurer la paix en Angola, un rôle accru devrait être accordé aux porte-paroles de la société civile angolaise. Ceux-ci doivent pouvoir faire connaître les besoins des catégories de la population écartées du processus politique. Nous nous réjouissons du fait que les porte-paroles de l'Église catholique ont proposé de jouer un rôle accru à cet égard, et que leurs propositions ont été entendues. Par ailleurs, nous encourageons M. Gambari à organiser de larges consultations durant sa visite dans ce pays. Nous pensons également que la proposition faite par le représentant du Royaume-Uni, et appuyée par la France, est tout à fait opportune. Elle prévoit que le Conseil rencontre, dans le cadre de la Formule Arria, des représentants de la société civile.

La troisième et dernière conclusion est que s'il n'y a pas d'accord ou de règlement politique en Angola, le Conseil de sécurité doit continuer de suivre le respect des sanctions internationales contre l'UNITA, notamment celles liées à l'embargo sur les armes, aux interdictions de voyager et au contrôle des avoirs financiers de cette organisation qui sont le produit de son commerce illicite de diamants.

Nous voudrions demander aux États Membres de l'ONU d'appuyer ces mesures. Notre appel s'adresse en particulier aux pays identifiés dans le récent rapport de l'Instance de surveillance des sanctions prises contre l'UNITA comme n'adhérant pas totalement à l'adoption de mesures de contrôle nationales.

Je voudrais terminer en réitérant au Ministre angolais des affaires étrangères la détermination de mon gouvernement de contribuer, en tant que membre du Conseil, à l'établissement d'une paix durable pour le peuple angolais, sur la base des accords signés et des résolutions adoptées par le Conseil.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Comme les orateurs précédents, je souhaite la bienvenue au Ministre angolais des affaires étrangères, M. Bernardo de Miranda, qui discute avec nous de la question de la paix en Angola. Son exposé a permis au Conseil d'avoir des informations de première main sur la situation en Angola. Je voudrais également remercier le Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de son intervention.

Au cours de l'an passé, nous avons noté un certain nombre de changements dans le processus de paix en Angola. Le Gouvernement angolais a adopté une série de mesures de réconciliation en vue de promouvoir le processus de paix. Il a également élaboré un plan de paix en quatre points qui semble favoriser un règlement politique de la guerre civile en Angola.

Le Gouvernement angolais a redit qu'il s'efforcera de promouvoir le processus de paix en Angola, sur la base du Protocole de Lusaka. En outre, il mène activement de larges consultations avec diverses parties et factions en Angola, dans le cadre de la préparation des élections législatives. Nous prenons également note de la déclaration que le Président dos Santos a faite à l'occasion du vingt-sixième anniversaire de l'indépendance de l'Angola, et dans laquelle il a exprimé l'espoir que le Gouvernement angolais s'efforcera de promouvoir la paix et

étudierait – dans un esprit de respect mutuel, de tolérance, de dialogue et d’efficacité – les moyens de réaliser une paix durable et une réconciliation nationale. Nous lui exprimons notre gratitude.

Ces mesures et actions du Gouvernement angolais ont reçu l’appui du peuple angolais et de la communauté internationale, notamment de l’Organisation des Nations Unies. Toutefois, en raison des troubles créés par Savimbi et les forces armées de l’UNITA, peu de progrès ont été réalisés dans le processus de paix. Le Protocole de Lusaka n’est toujours pas appliqué dans les faits. La responsabilité fondamentale en incombe à Savimbi et aux forces armées de l’UNITA. Les actes de violence ont non seulement entravé le processus de paix dans le pays, mais ont également entraîné de lourdes pertes humaines et la destruction de biens.

Nous condamnons résolument la violence récente perpétrée par Savimbi et ses forces armées. Nous exigeons qu’ils déposent les armes, appliquent sans tarder le Protocole de Lusaka et démontrent leur volonté d’engager des négociations avec le Gouvernement angolais. Dans les circonstances actuelles, nous appuyons le maintien des sanctions contre l’UNITA et pensons qu’elles doivent être contrôlées de près. À cet égard, nous exprimons notre reconnaissance à la Communauté de développement de l’Afrique australe pour les mesures qu’elles ont prises en vue d’appliquer les résolutions du Conseil contre l’UNITA.

Afin de promouvoir le processus de paix, nous pensons que l’ONU doit attacher suffisamment d’attention à l’organisation d’élections en Angola et les appuyer. Nous invitons la communauté internationale à apporter son assistance au Gouvernement angolais. La délégation chinoise remercie également l’Ambassadeur Gambari des efforts qu’il a déployés afin de promouvoir le processus de paix en Angola. Nous attendons avec intérêt l’exposé qu’il fera après sa visite en Angola et espérons que le Secrétaire général présentera des propositions pour la prochaine phase du processus de paix en Angola.

M. Mejdoub (Tunisie) : Je salue la présence parmi nous de M. De Miranda, Ministre des affaires étrangères de l’Angola, qui est le grand bienvenu parmi nous.

La délégation tunisienne se réjouit de la tenue de cette séance qui témoigne de l’intérêt soutenu du

Conseil à l’égard de la question angolaise et de son engagement pour une solution d’un conflit armé qui dure, on l’a dit, depuis plus d’un quart d’un siècle, qui a infligé tant de souffrances et de pertes à la population angolaise et qui a retardé le processus de développement de ce pays.

En dépit de certaines améliorations, la situation économique, sociale et humanitaire continue de subir les conséquences directes de ce conflit. Nous pensons en particulier au nombre considérable de personnes déplacées à l’intérieur du pays, et notamment les femmes et les enfants. Nous appelons les organismes humanitaires, en étroite coopération avec les autorités angolaises, à poursuivre leurs efforts pour alléger les souffrances des personnes déplacées.

L’UNITA de M. Jonas Savimbi, qui refuse d’honorer les engagements contractés en vertu du Protocole de Lusaka et qui continue à défier la communauté internationale et les résolutions du Conseil de sécurité, porte l’entière responsabilité de cette situation. Malgré l’affaiblissement et la réduction de ses capacités militaires, l’UNITA poursuit des activités de guérilla en prenant pour cible la population civile. Cette situation constitue une source de grande préoccupation pour ma délégation. Nous condamnons avec force de tels agissements qui sont inacceptables d’autant plus que le principal motif de la poursuite par M. Savimbi du conflit n’est nullement de servir la cause de la paix et du bien être de la population angolaise.

Nous saluons l’engagement maintes fois réitéré par le Gouvernement angolais à l’égard du Protocole de paix de Lusaka ainsi que ses initiatives visant à promouvoir le processus de paix et à stabiliser la situation dans le pays. Nous nous félicitons également de son intention d’organiser des élections démocratiques. Nous invitons la communauté internationale, et notamment les Nations Unies à aider à l’organisation de ces élections et à faire en sorte qu’elles se déroulent dans les meilleures conditions possibles avec la participation de toutes les forces vives du pays.

Il est bien évident que le Gouvernement angolais a rempli sa part de responsabilité. Il revient maintenant à l’UNITA de répondre positivement à la main tendue du Gouvernement angolais, de renoncer à l’option militaire et de cesser de prendre en otage l’avenir de tout le pays. Nous estimons, par ailleurs, que la

poursuite du conflit en Angola constitue une menace pour la sécurité et la stabilité en Afrique australe.

La Tunisie partage la conviction qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit. Aussi, appelons-nous de nouveau à l'application stricte et rigoureuse des sanctions imposées à l'UNITA qui constituent, à nos yeux, le seul moyen susceptible de couper les routes d'approvisionnement de l'UNITA en armement et autre matériel de guerre. Les sanctions devraient être maintenues jusqu'à ce que le processus de paix devienne irréversible.

Nous voudrions souligner dans ce contexte l'importance du travail d'investigation effectué par l'Instance de surveillance des sanctions contre l'UNITA. Nous attachons à cet égard une grande importance aux investigations de l'Instance notamment celles concernant le trafic de diamants qui constitue le nerf de la guerre en Angola et l'une des sources principales de revenus pour les mouvements rebelles en Afrique en général et en Angola, en Sierra Leone et en République démocratique du Congo en particulier. Nous exprimons l'espoir que toutes les parties intéressées coopèrent avec l'Instance de surveillance afin de faire toute la lumière sur les violations des sanctions sur les diamants.

Enfin, nous appuyons la prochaine visite de l'Ambassadeur Gambari en Angola et nous l'encourageons à persévérer dans ses efforts visant à aider les Angolais à retrouver la voie de la paix, de la stabilité et de la réconciliation.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Gambari de son exposé. Je voudrais également m'associer à ceux qui ont souhaité la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Angola au Conseil. Dans ses travaux liés à la situation en Angola, le Conseil peut considérablement tirer profit de ses contacts directs avec le Gouvernement et les autres forces positives de la société angolaise. Nous nous félicitons également de la possibilité que nous avons d'entendre les vues des pays non membres. Je vous suis donc reconnaissant, Madame, d'avoir convoqué ce débat public.

Nous sommes préoccupés par l'intensification de la violence et des activités militaires en Angola. C'est pourquoi nous assistons à une dégradation de la situation humanitaire, un nombre accru de personnes déplacées et un exode des réfugiés vers les pays

voisins. Toutes les personnes intéressées se doivent donc de faire tout ce qu'elles peuvent pour aider ceux qui souffrent. Je crois savoir que le Gouvernement utilise l'armée et ses capacités logistiques pour essayer d'apporter une aide humanitaire dans des zones extérieures à celles où l'ONU a accès. Ces efforts doivent se poursuivre. En outre, nous encourageons le Gouvernement à examiner de près les moyens d'accroître ses efforts pour alléger les souffrances du peuple angolais. À cet égard, je voudrais également souligner l'importance qu'il y a d'améliorer la sécurité du personnel humanitaire.

L'UNITA de Jonas Savimbi est la principale responsable de la non-application du Protocole de Lusaka et de la poursuite du conflit en Angola. Nous condamnons vigoureusement les attaques de l'UNITA, en particulier les horribles attaques perpétrées contre des civils. L'UNITA doit immédiatement appliquer un cessez-le-feu, et s'engager dans un dialogue constructif et tourné vers l'avenir avec le Gouvernement. Je suis d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il indique, dans son dernier rapport, que le conflit en Angola ne peut pas être réglé par des moyens militaires. La voie conduisant à la paix et à la réconciliation passe par un dialogue constructif.

À cet égard, je félicite le Gouvernement des mesures positives qu'il a prises. Les efforts déployés en vue de trouver une solution politique au conflit doivent se poursuivre. Dans le cadre de ce processus et des efforts visant à consolider la démocratie et la bonne gouvernance, j'estime que le Gouvernement doit continuer de collaborer étroitement avec la société civile et de dialoguer avec elle. Des initiatives intéressantes ont été prises par des forces provenant de la société civile et des églises. J'ai été heureux d'apprendre aujourd'hui qu'une rencontre a eu lieu entre le Président et le chef de l'Église. Il serait peut-être souhaitable que le Conseil rencontre, à un certain moment, les représentants de ces groupes. Il pourrait être utile pour nous d'en apprendre davantage sur leurs activités et leurs idées, et de voir comment le Conseil pourrait encourager leurs activités.

La situation des droits de l'homme en Angola est préoccupante. À cet égard, nous estimons que la contribution du Bureau des Nations Unies en Angola (BNUA) est importante pour améliorer la situation. Il est particulièrement important que le BNUA travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement de l'Angola. Nous félicitons le Gouvernement de l'esprit

ouvert dont il a fait preuve à cet égard. Nous espérons que le Gouvernement continuera de se concentrer sur les questions relatives aux droits de l'homme, et de suivre une démarche responsable en cherchant à déceler et à surmonter les lacunes existantes.

Enfin, je voudrais aborder brièvement la question des sanctions imposées à l'UNITA. Il s'agit d'un outil très important pour le Conseil. Ces sanctions lui permettent de maintenir sa pression sur Savimbi et l'UNITA. Cette pression est essentielle. En prenant connaissance des rapports de l'Instance de surveillance, nous constatons que les sanctions ont été efficaces car elles ont limité la capacité de l'UNITA de faire la guerre. Les sanctions doivent donc être maintenues. Tous les États Membres peuvent contribuer à améliorer la situation en Angola en appliquant ces sanctions très rigoureusement. D'après les rapports de l'Instance de surveillance, il y a encore des progrès à faire.

Mme Lee (Singapour) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à m'associer à mes collègues pour souhaiter la bienvenue parmi nous au Ministre des relations extérieures de l'Angola, ainsi qu'aux autres ministres qui sont présents parmi nous aujourd'hui. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint, M. Gambari, de l'exposé qu'il a fait au début de la séance.

D'emblée, nous souhaitons aborder la situation sur le terrain en Angola. Il s'agit de la toile de fond de notre séance, et de la raison pour laquelle nous devons travailler sans attendre en vue d'instaurer la paix en Angola. À cet égard, nous voudrions mettre en lumière certains chiffres concernant la situation humanitaire à laquelle la population de l'Angola est confrontée quotidiennement. Selon un rapport publié plus tôt ce mois-ci par le Save the Children Fund, un enfant sur trois en Angola n'atteindra pas l'âge de cinq ans, et 34 % des familles n'ont pas facilement accès à de l'eau potable. En outre, 44 % de la population ne dispose pas d'installations sanitaires adéquates. Ce sont là des chiffres qui font réfléchir, surtout lorsque l'on parle d'un pays aussi riche en ressources naturelles, notamment deux des plus précieuses : les diamants et le pétrole.

À prime abord, le conflit en Angola semble assez simple. Il n'y a que deux grands antagonistes : le Gouvernement à Luanda, et les rebelles de l'UNITA dans la jungle. Toutefois, les combats se poursuivent

depuis 26 ans. Il devrait maintenant être évident que ce conflit ne peut pas être réglé par le recours à la force. Ce Conseil a appelé à maintes reprises qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit en Angola.

Examinons les facteurs positifs dont nous disposons. Premièrement, le Gouvernement de l'Angola est attaché à la paix et a fait des efforts louables pour promouvoir le processus de paix. Deuxièmement, nous avons déjà imposé à l'UNITA des sanctions qui ont permis de réduire sa capacité de livrer une guerre conventionnelle au Gouvernement. Troisièmement, la société civile angolaise a joué un rôle positif en faveur de la paix et de la stabilité en Angola. Toutefois, l'UNITA a repris sa guérilla, ce qui ne fera que perpétuer le cycle de la violence. Par conséquent, nous devons examiner comment associer la pression des sanctions à d'autres mesures visant à favoriser la réconciliation nationale et la paix en Angola.

Nous notons que dans le projet de Déclaration du Président qui sera adopté au terme de cette séance, le Conseil indique qu'il appuie les efforts que déploient les autorités angolaises, en consultation avec toutes les parties politiques et la société civile, en vue de parvenir à la réconciliation nationale. À cet égard, la réconciliation la plus importante est celle qui doit avoir lieu entre les deux principaux antagonistes, qui n'ont pas noué de dialogue direct.

Dans les premiers stades, la société civile angolaise pourrait aider le Gouvernement dans ses efforts visant à parvenir à un règlement pacifique en tentant de renforcer la confiance de l'UNITA dans le processus de paix. Pour sa part, le Conseiller chargé de missions spéciales en Afrique, le Secrétaire général adjoint Gambari, pourrait, lors de sa prochaine visite en Angola, explorer avec le Gouvernement les possibilités d'amener l'UNITA à s'asseoir à la table des négociations.

Tout en étant conscients du fait que les négociations ont, par le passé, été des expériences malheureuses pour le peuple angolais, nous estimons que si l'on recherche la paix, on ne peut pas éviter de négocier. Ces négociations seront probablement longues; il n'y aura pas de solution rapide au conflit. Toutes les parties doivent demeurer fermement attachées à un règlement politique.

L'ONU a joué son rôle. La communauté internationale pourrait également, en respectant

pleinement les sanctions existantes contre l'UNITA, y mettre du sien pour bien faire comprendre à l'UNITA qu'elle devrait accepter les invitations qu'on lui lance pour qu'elle participe aux négociations. L'UNITA a affirmé à maintes reprises qu'elle aussi voulait la paix; il faudrait une fois de plus la prendre au mot. Si l'UNITA réagit favorablement, les négociations pourraient se poursuivre dans le cadre du Protocole de Lusaka. Entre-temps, nous demandons au Gouvernement de l'Angola et à la communauté internationale de continuer d'oeuvrer pour atténuer la très grave situation humanitaire en Angola. À cet égard, nous encourageons l'Angola à s'attaquer en priorité à la réfection de l'aéroport de Kuito, qui est en très mauvais état. Cette situation a mis le personnel humanitaire en danger, et a entravé les opérations des organismes qui cherchent à apporter une assistance aux très nombreuses personnes déplacées dans cette province.

Enfin, nous tenons à réaffirmer que nous appuyons les initiatives du Gouvernement de l'Angola dans sa recherche de la paix dans ce pays.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Jamaïque.

Je voudrais tout d'abord remercier une fois de plus le Secrétaire général adjoint, M. Ibrahim Gambari, de son exposé complet et très clair sur une question qui revêt une importance cruciale pour la paix et la stabilité dans la région de l'Afrique australe. Nous nous félicitons également de la déclaration du Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. João Bernardo de Miranda, et nous le remercions de son importante contribution à notre débat.

La délégation de la Jamaïque continue d'être profondément perturbée par la situation humanitaire précaire qui règne en Angola. Nous avons très soigneusement pris note des propos du Ministre des relations extérieures et de l'appel qu'il a lancé en vue d'obtenir une aide de la communauté internationale. Nous avons noté que, malgré les progrès réalisés dans les efforts visant à stabiliser les populations dans les zones accessibles, il y a eu une détérioration marquée à cet égard. À la fin du mois d'août, le nombre de personnes déplacées depuis la reprise des hostilités en décembre 1998 dépassait quatre millions. Nous sommes particulièrement préoccupés par la très grave situation dans laquelle se trouvent les enfants, telle

qu'elle a été décrite par les organismes des Nations Unies et d'autres organismes humanitaires, et nous tenons à souligner l'importance qu'il y a de garantir la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire, ainsi que sa liberté de mouvement et sa capacité d'avoir accès aux populations vulnérables.

Nous souhaitons insister sur le fait que la poursuite du conflit en Angola est entièrement imputable à l'UNITA. Nous exigeons de nouveau que l'UNITA s'acquitte de ses obligations conformément au Protocole de Lusaka et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le moment est venu pour les dirigeants de l'UNITA de reconnaître qu'une solution politique est la seule façon certaine de mettre fin à cette guerre civile inextricable et tragique qui afflige l'Angola. Nous devons condamner les récentes attaques perpétrées par l'UNITA contre des civils. En même temps, il est important que le Conseil de sécurité et la communauté internationale maintienne la pression sur l'UNITA par le biais des sanctions. Il est clair que les sanctions ont eu un certain effet grâce à l'Instance de surveillance. Mais il est tout aussi clair que les États Membres doivent apporter leur pleine coopération si nous voulons que les sanctions aient les effets voulus, à savoir interrompre toutes les sources de financement dont dispose l'UNITA pour ses opérations militaires.

Nous sommes également encouragés par la renaissance de la société civile en Angola, ainsi que par les rapports indiquant que certains membres de l'UNITA ont réagi positivement à l'initiative des dirigeants religieux qui se proposent en médiateurs d'une paix négociée entre l'UNITA et le Gouvernement angolais. Il faut toutefois préciser que l'UNITA ne peut pas continuer de rechercher une solution en dehors du cadre du Protocole de Lusaka. Nous sommes particulièrement encouragés par la mise en place, au début du mois de septembre, d'un réseau de paix composé de plusieurs dignitaires de l'Église et de la société civile. Nous nous félicitons de l'assistance offerte par le Gouvernement angolais à l'UNITA en vue de transformer cette dernière en un parti politique prêt à participer aux élections générales prévues pour l'année prochaine.

Nous nous félicitons de ce que le Gouvernement affirme de manière continue son attachement à la paix dans le cadre du Protocole de Lusaka, ainsi que des mesures prises pour créer le Fonds pour la paix et la réconciliation nationale et de l'approbation par le Gouvernement du plan de paix en quatre points.

La Jamaïque appuie la réponse du Secrétaire général à la demande officielle faite par le Gouvernement angolais d'obtenir une assistance de l'ONU. Le programme d'action complémentaire que doit préparer le Secrétariat à la suite de la prochaine visite dans la région du Secrétaire général adjoint, M. Gambari, pourra servir de base au Conseil de sécurité pour qu'il poursuive ses efforts en faveur du processus de paix. Nous engageons le Gouvernement à faire tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que les conditions politiques et sécuritaires nécessaires soient en place pour les prochaines élections. Mais, si l'UNITA décidait de rester en marge du processus politique, il ne faudrait pas lui permettre de faire dérailler les élections en créant un climat d'insécurité et d'incertitude et en imposant ainsi le rythme auquel se feraient d'importants changements politiques.

Pour terminer, je voudrais souligner que nous appuyons la visite du Secrétaire général adjoint, M. Gambari, dans la région, et nous attendons avec intérêt son rapport au retour de cette visite.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Le prochain orateur sur ma liste est la Ministre des affaires étrangères du Malawi. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Patel (Malawi) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter très chaleureusement, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre 2001. Ma délégation est convaincue que votre compétence, votre expérience et votre dévouement personnel assureront le succès de cette institution dans l'examen des nombreuses questions, d'une importance critique pour le monde, dont le Conseil est régulièrement saisi, y compris celle dont nous discutons aujourd'hui.

Ma délégation voudrait aussi vous rendre un hommage tout particulier, cela à titre personnel, Madame la Présidente, ainsi qu'aux autres membres du Conseil de sécurité, pour avoir fait en sorte que le Conseil de sécurité prenne le temps de tenir une séance publique extraordinaire sur la situation en Angola. C'est une question des plus urgentes pour mon gouvernement, pour la région de la Communauté du développement de l'Afrique australe et pour toute l'Afrique subsaharienne, notamment en raison du sort désespéré de nos frères et soeurs à la suite des ravages

de la guerre insensée qui sévit dans ce pays. J'espère donc que nos délibérations seront utiles et qu'elles contribueront à déterminer des mesures concrètes pour sortir de l'impasse actuelle où se trouve la recherche mondiale d'un règlement rapide de la guerre civile qui dure depuis si longtemps en Angola.

Ma délégation souhaite approuver et reprendre à son compte les sentiments de profonde préoccupation et de déception exprimés par les autres délégations au cours de cette séance extraordinaire. Nous aussi sommes de plus en plus désappointés par l'impuissance apparente, à ce jour, de toutes les mesures du Conseil de sécurité visant à maîtriser M. Jonas Savimbi et son mouvement d'insurgés qu'est l'UNITA. Nous sommes, il est vrai, rendus très anxieux par la lenteur avec laquelle on va vers un règlement définitif de la crise angolaise. Ma délégation espère donc que de nouveaux efforts seront faits au plus vite et qu'un élan politique renouvelé animera les mesures existantes pour contraindre Jonas Savimbi à respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité qui visent à instaurer une paix durable en Angola. La reprise du dialogue entre le Gouvernement angolais et les rebelles de l'UNITA reste indispensable à la paix et au développement dans ce pays.

La belligérance continue de l'UNITA ne laisse rien augurer de bon pour les efforts nationaux et mondiaux en cours visant à tirer le plus grand profit des bénéfices potentiels de la paix, de la stabilité, du redressement socioéconomique et du progrès pour le peuple angolais, qui a eu plus que sa part de souffrances. Il est donc totalement inacceptable que son sort continue de se détériorer et que ses droits fondamentaux et ses aspirations soient sacrifiés sur l'autel des intérêts politiques mesquins, égoïstes, d'une bande brutale d'individus sans scrupules tels que M. Savimbi et ses complices de l'UNITA. Ma délégation voudrait, à cet égard, condamner vigoureusement et sans équivoque l'intransigeance et la barbarie de l'UNITA. Nous considérons que M. Savimbi est entièrement responsable de tous les actes odieux de terrorisme commis contre ses compatriotes.

Le Malawi réaffirme sa reconnaissance du Protocole de Lusaka de 1994 pour l'Angola, protocole en lequel il a une foi inébranlable et auquel il prête son appui. Ce cadre reste la seule voie légitime et la seule possibilité viable de règlement pacifique du problème en Angola, susceptible de mener au rétablissement

ultime de la sécurité et de la stabilité politique dans ce pays.

Les attaques absurdes et incessantes de l'UNITA contre des populations civiles désarmées, y compris des civils voyageant en train et en autocar, l'assassinat récent de chefs locaux et le massacre de sang-froid de mineurs de diamants dans le nord-est de l'Angola viennent rappeler de manière brutale à la communauté internationale la dureté impitoyable et le manque de patriotisme du groupe rebelle. Ces cas de brutalité montrent également que le régime actuel des sanctions contre l'UNITA est très inefficace, car l'embargo est loin d'avoir atteint l'objectif recherché, qui était d'épuiser le trésor de guerre de Savimbi.

Il ne serait sans doute pas trop présomptueux, en la matière, de soupçonner l'existence de liens secrets entre l'UNITA et des intérêts criminels étrangers qui apporteraient leur contribution aux efforts de guerre de M. Savimbi. À cet égard, il faudra enquêter sur toutes les failles possibles du régime de sanctions, afin de renforcer ces sanctions et de les élargir pour de couvrir la demande de diamants et les autres ressources qui alimentent l'UNITA.

Pour sa part – comme l'a fait remarquer le représentant de Maurice – la SADC, au cours de son sommet réuni au Malawi en août de cette année, a convenu de renforcer les sanctions de l'ONU contre l'UNITA en adoptant toute une série de mesures contre le mouvement. J'invite donc la communauté internationale à appuyer la SADC dans la mise en oeuvre du régime des sanctions contre l'UNITA.

Pour terminer, ma délégation voudrait mettre en garde contre le fait que les incidences pour l'Angola et toute la sous-région de l'Afrique australe de la persistance d'une impasse dans la guerre civile sont menaçantes et terrifiantes, aux plans politique et économique. Bien que le Malawi apprécie beaucoup le travail louable accompli jusqu'à présent par le Bureau des Nations Unies en Angola, ainsi que l'engagement personnel considérable du Secrétaire général de l'ONU et de son Représentant personnel en Angola, il faut encore agir d'urgence en vue d'ériger les atrocités de l'UNITA en infraction pénale au sens du régime juridique international existant en matière de crimes contre l'humanité. Plus important encore, M. Savimbi devrait être amplement informé de ce que la communauté internationale ne restera pas éternellement les bras croisés pendant qu'il terrorise et massacre les

Angolais en toute impunité. Notre patience à son égard est épuisée.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'orateur suivant sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères, de la coopération et des communautés de la République du Cap-Vert, M. Manuel Inocencio Sousa. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sousa (Cap-Vert) : En avril 1997 – lorsque dans le cadre du Protocole de Lusaka, la normalisation de l'État a démarré, à M'banza Congo – l'espoir avait allumé le coeur du peuple angolais tout entier, mais aussi celui de la communauté internationale, parce qu'on pensait être finalement arrivé le moment du rétablissement définitif de la paix, de la stabilité politique, de la réconciliation nationale et de la reconstruction de l'Angola.

Malheureusement, il n'a suffi que de quelques mois pour que cet espoir s'évanouisse face aux manoeuvres dilatoires de l'UNITA, à la totale stupéfaction du peuple angolais, et au désarroi de la communauté internationale. En effet, malgré les efforts persistants de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et du Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale, une fois de plus, l'UNITA de Jonas Savimbi a préféré la hache de la guerre au calumet de la paix.

L'Angola et le Cap-Vert entretiennent des relations très spéciales, en raison des multiples liens historiques et culturels qui les unissent. Nous suivons donc avec beaucoup de préoccupation l'évolution de la situation dans ce pays frère, auquel nous avons toujours apporté notre appui et exprimé notre solidarité, dans la recherche d'une paix durable – condition indispensable pour son développement.

Le peuple angolais a trop souffert de la guerre, qui n'a semé que la mort et la destruction et miné son économie.

Cependant, les efforts de la communauté internationale et des Angolais eux-mêmes pour rétablir la paix et la stabilité politique, ainsi que pour mettre en oeuvre la reconstruction du pays, continuent à se heurter aux actions de l'UNITA, laquelle, de plus en plus, recourt à des attaques terroristes qui font des ravages dans la population civile et les infrastructures, dans une tentative de freiner la normalisation de la situation politique en Angola.

C'est pourquoi le Cap-Vert a appuyé les sanctions appliquées envers l'UNITA et se réjouit du fait qu'elles ont décidément contribué à réduire la capacité militaire de cette organisation.

Le Président du Conseil de sécurité, dans sa déclaration du 20 septembre dernier, a condamné de la façon la plus énergique ces actes terroristes de l'organisation de Jonas Savimbi, et a souligné qu'aucun objectif politique ne saurait les justifier.

La République du Cap-Vert a enregistré avec satisfaction le contenu de la lettre du 8 octobre adressée par le Gouvernement angolais au Conseil de sécurité, lettre dans laquelle il est dit que les sanctions et l'augmentation de la pression internationale sur l'aile militaire de l'UNITA pour la contraindre à respecter les engagements dans le cadre du Protocole de Lusaka, commencent à avoir des résultats positifs.

Par ailleurs, du fait que des personnes et des organisations à l'extérieur de l'Angola continuent de soutenir le mouvement rebelle et de profiter du commerce illicite d'armes, de moyens de transports, d'équipements de communication, de transactions financières et du trafic des richesses naturelles du pays, des mesures supplémentaires devraient être adoptées, de façon à mettre fin à ces pratiques criminelles.

Ces mesures ne pourraient être mises en place qu'à travers des mécanismes effectifs de contrôle et dans le cadre de la révision des sanctions, que, j'en suis persuadé, ce Conseil sera en mesure de revigorer davantage.

Au moment où la lutte contre le terrorisme international prend de plus en plus une importance primordiale dans les priorités de la communauté internationale, les actes terroristes de l'UNITA de Jonas Savimbi, qui ont déjà mérité la condamnation générale de la communauté internationale et du Conseil de sécurité des Nations Unies, devraient être soumis à une analyse approfondie du Conseil pour déterminer si de nouvelles mesures ne devraient pas être prises dans ce cadre pour arrêter définitivement les attaques criminelles contre les objectifs civils.

Le Gouvernement angolais a pris des initiatives importantes pour promouvoir le processus de paix, la réconciliation nationale et la stabilisation de la situation dans le pays et a déjà annoncé son intention de tenir des élections dans le cadre du processus de démocratisation qui se poursuit en Angola, en

conformité avec les principes et les normes démocratiques universellement acceptés.

En même temps que nous nous réjouissons de ces mesures et de la façon dont le Gouvernement angolais a su honorer ses engagements envers la communauté internationale dans le cadre du processus de paix, le Cap-Vert réitère sa position maintes fois exprimée que le Protocole de Lusaka reste le cadre juridique et politique essentiel pour l'instauration d'une paix durable en Angola.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Cap-Vert pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant sur ma liste est le Vice-Ministre des affaires étrangères, de l'information et de la communication de Namibie, M. Tuliameni Kalomoh.

M. Kalomoh (Namibie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, c'est la troisième fois en moins de deux semaines sous votre présidence qu'une question africaine est débattue au Conseil de sécurité. Nous espérons fermement que la prochaine fois que le Conseil se réunira, ce sera pour examiner des progrès tangibles sur une des questions abordées au cours des deux dernières semaines.

Ma délégation apprécie l'importance que vous accordez, Madame la Présidente, à ces situations qui menacent la paix et la sécurité internationales en Afrique. Cette démarche témoigne de l'excellente relation historique entre votre pays et l'Afrique, et de votre objectif déclaré d'accorder une attention particulière aux conflits qui assègent notre continent.

Bien entendu, la situation en Angola préoccupe énormément la Namibie. La population angolaise a enduré une guerre brutale, violente et dévastatrice pendant plus d'un quart de siècle. Il y a juste quelques jours, elle a célébré les 26 années de son indépendance – 26 ans de douleur, de souffrance, de larmes. Elle a souffert d'attaques terroristes terribles de la part de l'UNITA, dirigée par M. Jonas Savimbi. Les actes de banditisme de l'UNITA ont également pris des dimensions transfrontalières, mettant en jeu les pays voisins, dont la Namibie.

Ce n'est pas mon intention d'ennuyer les membres du Conseil de sécurité avec l'histoire tortueuse des nombreuses tentatives manquées de la communauté internationale pour aider la population angolaise à trouver une solution politique durable et

largement acceptable aux problèmes de ce pays. Cependant, pour placer la situation actuelle dans son contexte, je souhaite attirer l'attention du Conseil sur les événements suivants, qui ont précédé la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Nous nous rappelons tous qu'en 1992, le peuple angolais et la communauté internationale ont été frustrés et profondément déçus lorsqu'après avoir perdu les élections qui étaient observées par la communauté internationale, et organisées et supervisées par l'Organisation des Nations Unies, l'UNITA a rejeté les résultats de ces élections et repris la guerre à grande échelle. C'est la simple vérité historique.

En 1997, le peuple angolais et, à nouveau, la communauté internationale ont été indignés lorsque l'UNITA a cessé de mettre en oeuvre le Protocole de Lusaka, qui avait été laborieusement négocié et atteint en 1994 par le Gouvernement angolais et l'UNITA avec la médiation active du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, le regretté Me Blondin Beye. À nouveau, l'UNITA n'a pas réussi à satisfaire aux conditions du Protocole de Lusaka, dont elle est signataire.

Aujourd'hui, certains pensent que pour une raison ou pour une autre, M. Jonas Savimbi a maintenant tellement changé qu'il est intéressé par de véritables négociations et qu'on peut lui faire confiance pour respecter tout engagement qui en sortirait. Si l'histoire peut servir de guide, cependant, cette perception est de toute évidence fautive. Il est évident que M. Savimbi continue de défier la volonté de la communauté internationale, de même que ses demandes répétées d'en revenir à la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka. On ne peut pas laisser M. Savimbi s'engager dans une nouvelle supercherie et dans un subterfuge en donnant l'impression d'être toujours intéressé par une solution pacifique tout en se préparant à la guerre. Sa dernière suggestion de réviser le Protocole de Lusaka doit être rejetée.

M. José Eduardo dos Santos, Président de la République d'Angola, ainsi que d'autres dirigeants de la région, ont à plusieurs reprises invité M. Savimbi à reprendre la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka. Au lieu de cela, cependant, il a choisi de continuer sa guerre brutale et stupide contre le peuple angolais. Confronté à cette situation, le Conseil de sécurité n'a pas d'autre choix que de continuer d'exercer une

pression maximale pour contraindre l'UNITA et M. Savimbi à revenir au processus de paix.

Ma délégation loue les efforts du Gouvernement angolais pour mettre en oeuvre le Protocole de Lusaka, y compris à travers le Fonds pour la paix et la réconciliation nationale. Nous demandons à la communauté internationale de prêter toute l'assistance qu'elle peut, tant financière que technique, à la population angolaise pour lui permettre de mener à bien la tâche ardue d'organiser des élections justes et libres. Nous demeurons profondément préoccupés par la situation humanitaire dans ce pays, et nous demandons à la communauté internationale d'accroître son assistance au Gouvernement angolais pour remédier à cette situation.

S'il est clair que l'offensive militaire des forces armées angolaises et les sanctions imposées par le Conseil de sécurité ont diminué radicalement la capacité de l'UNITA de mener une guerre classique sérieuse, le dernier rapport de l'instance de surveillance montre toujours que les opérations de l'UNITA se poursuivent dans de nombreuses régions.

De nombreux représentants de l'UNITA à l'étranger continuent de conduire leurs activités dans un certain nombre de pays sans rencontrer aucun obstacle, principalement en Europe et en Amérique du Nord, mais aussi en Afrique. En outre, les opérations concernant des transactions d'armes et de diamants, ainsi qu'un appui aux finances de l'UNITA et à sa machine de propagande, se poursuivent sans diminuer. Il est particulièrement troublant que l'Instance de surveillance signale que si elle a soulevé certaines de ces questions avec les autorités des pays concernés, rien n'a été fait pour mettre fin aux violations, dans la lettre et aussi dans l'esprit, des résolutions imposant des sanctions contre l'UNITA.

Une des méthodes utilisées par l'UNITA pour conduire sa propagande est la technologie électronique. Nous faisons confiance aux pays où ces sites Web et autres outils électroniques de propagande sont situés pour prendre des mesures urgentes et concrètes afin de remédier à cette situation. Ma délégation appuierait un nouveau renforcement des sanctions, en particulier par le biais de mesures dans le domaine des télécommunications.

Le rapport a résumé correctement les efforts déployés dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) destinés

à appliquer collectivement et séparément le régime des sanctions et à le renforcer, notamment par la consolidation des systèmes de contrôle du trafic aérien et la prévention du détournement de pétrole et de la contrebande de diamants. Certains progrès ont été réalisés dans tous ces domaines et des efforts continuent d'être déployés pour colmater les brèches que l'UNITA exploite pour poursuivre ses activités terroristes contre le peuple angolais. En outre, les pays de la région participent pleinement au processus de Kimberly et ma délégation est certaine que les travaux relatifs au système de délivrance de certificats pour les diamants bruts seront achevés le plus rapidement possible.

Nous nous félicitons de la prorogation, jusqu'en avril 2002, du mandat de l'Instance de surveillance. Cette dernière doit maintenant en tirer parti pour obtenir des explications auprès des pays qu'elle a cités comme continuant d'héberger des éléments de l'UNITA, facilitant l'apport de fonds et d'avois à l'organisation et leur fournissant des installations, un appui technique et autre, directement ou indirectement. Sur la base de ces informations, elle devrait faire des recommandations au Conseil de sécurité pour qu'il prenne les mesures qui s'imposent. Le Conseil, quant à lui, doit s'assurer que ses résolutions et que les recommandations de l'Instance de surveillance sont pleinement mises en oeuvre.

Le rapport de l'Instance de surveillance mentionne des questions telles que le gel des avois de l'UNITA et de ses comptes bancaires. Nous pensons qu'avec l'aptitude et la volonté politiques nécessaires, ces mesures permettront de diminuer la capacité de l'UNITA de financer son effort de guerre.

Le dernier rapport de l'Instance de surveillance a été présenté au Conseil. Il est complet, détaillé et contient des recommandations importantes. Il incombe par conséquent au Conseil d'examiner ce rapport et de prendre des mesures appropriées et efficaces sur les recommandations qu'il contient.

Pour terminer, ma délégation voudrait remercier une fois de plus de leurs importants travaux le Comité des sanctions du Conseil de sécurité, placé sous la direction éclairée de l'Ambassadeur Ryan de l'Irlande, ainsi que l'Instance de surveillance. Nous attendons avec intérêt leurs recommandations dans le prochain rapport. Nous voudrions également saisir cette occasion de remercier le Secrétaire général et son

éminent Conseiller spécial pour l'Afrique, le Secrétaire général adjoint, l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, de leurs efforts pour ramener la paix dans le pays frère d'Angola. Le Bureau des Nations Unies en Angola facilite énormément leurs travaux et nous nous félicitons de ce que son mandat ait récemment été prorogé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Namibie des paroles aimables qu'il a adressées à la Jamaïque. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Araujo Castro (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer mes remerciements pour la convocation de ce débat public sur l'Angola, pays qui nous est très proche. Je vous félicite également, Madame la Présidente, de la manière dont la Jamaïque a dirigé les travaux du Conseil de sécurité durant ce mois important.

En 1993 et 1994, période durant laquelle nous étions constamment et vivement préoccupés par la situation en Angola, j'avais l'honneur d'être le représentant adjoint du Brésil auprès du Conseil de sécurité. C'est avec plaisir que je reviens dans cette salle, aujourd'hui, pour parler devant un Conseil de sécurité toujours plus transparent et toujours plus inclusif.

Le Brésil se félicite de la participation, aujourd'hui, du Ministre angolais des affaires étrangères, João Bernardo de Miranda, et le remercie de sa déclaration. C'est avec attention que nous avons aussi écouté l'exposé du Secrétaire général adjoint, M. Ibrahim Gambari, et nous lui souhaitons plein succès durant sa prochaine visite dans la région.

Durant de nombreuses années, la paix a été un objectif insaisissable en Angola. Alors que l'instabilité persiste, le développement et la prospérité continuent d'être des réalités différées pour le peuple angolais. De nombreuses occasions de rompre ce triste cycle ont été manquées à cause du comportement de l'UNITA qui, comme nous le reconnaissons tous, est largement responsable de la poursuite des combats. Nous espérons que cette séance et les contacts de M. Gambari jetteront de nouvelles bases pour mettre fin aux hostilités en Angola.

Comme l'a dit le Président Fernando Henrique Cardoso samedi dernier, dans sa déclaration à l'Assemblée générale, au moment de la séance d'ouverture du débat général,

« il est ... urgent de trouver une solution durable au conflit en Angola, qui mérite la possibilité de retrouver la voie du développement. »
(A/56/PV.44)

L'Angola ne saurait se permettre de voir cette situation inchangée pendant longtemps. La situation humanitaire alarmante du pays doit être traitée de manière prioritaire. Nous sommes tous vivement conscients du grand nombre de personnes déplacées, de victimes civiles de la violence de l'UNITA et d'Angolais qui ont besoin d'assistance. Il reste encore beaucoup à faire pour venir à bout de la situation humanitaire. Afin d'acheminer cette assistance humanitaire tragiquement nécessaire, il convient d'améliorer la situation sécuritaire.

Il est clair qu'un règlement global et durable de la question humanitaire est directement lié à la cessation des hostilités. Cette solution dépend d'un processus qui aboutit au désarmement et à la démobilisation de l'UNITA de Savimbi et à sa transformation en entité politique pleinement attachée à la tolérance, à la démocratie et au pluralisme. Comment y parvenir? C'est là une question dont le Conseil de sécurité débat depuis longtemps.

L'UNITA doit être convaincue qu'il n'existe d'autre possibilité que la paix. Elle doit mettre fin à l'action militaire et engager un dialogue avec le Gouvernement quant à la façon d'appliquer le Protocole de Lusaka. Il est plus clair aujourd'hui que jamais que le recours à la force n'instaurera pas la paix en Angola. La lutte de l'UNITA serait plus insensée et condamnable que jamais s'il n'y avait pas d'intention sérieuse d'instaurer la paix. L'UNITA doit honorer ses propres engagements en faveur de la paix et de la réconciliation nationale. Le Brésil reconnaît que le Protocole de Lusaka et que les Accords de Paz sont la base de la stabilité en Angola. Ils ont fait l'objet de négociations et d'accords et doivent être appliqués. Ce sont ces documents qui doivent nous permettre de trouver un avenir pacifique pour l'Angola.

Les sanctions se sont avérées un moyen utile de priver l'UNITA des outils de la guerre. Nous appuyons la fermeté dont le Conseil de sécurité a fait preuve en demandant le strict respect du régime des sanctions

imposées à l'UNITA. Dans ce sens, le Brésil félicite de leurs travaux l'Instance de surveillance, sous la direction de l'Ambassadeur Juan Larrain du Chili, ainsi que le Comité des sanctions, dirigé par l'Ambassadeur Richard Ryan d'Irlande. La communauté internationale doit maintenir la pression afin d'éviter les violations qui pourraient être exploitées par les rebelles. Elle doit également continuer de dénoncer les individus et pays qui violent les sanctions. Stopper le trafic illicite de diamants et d'armes, tarir les sources de financement de l'UNITA, couper sa représentation et ses filières, espérons-le, amèneront Savimbi à respecter les résolutions du Conseil de sécurité.

C'est avec satisfaction que nous notons les efforts véritables qui ont été déployés par le Gouvernement angolais afin d'améliorer la situation dans le pays et de promouvoir l'ouverture politique et la réconciliation nationale. Il est aussi clair pour le Gouvernement que pour les États Membres qu'il est dans l'intérêt de l'Angola que la paix prévale le plus rapidement possible.

La perspective de la tenue d'élections présidentielles est une occasion exceptionnelle pour faire preuve d'attachement à la stabilité. Ce n'est pas la première fois que l'on s'attend à ce que des élections apportent la paix en Angola.

Ayant rejeté la démocratie et les résultats des élections précédentes, M. Savimbi tentera peut-être d'influer sur le processus par le recours à la violence et à l'intimidation. Il faut y faire obstacle en encourageant la paix. Afin que les prochaines élections soient perçues comme libres et justes, et pour que les autorités élues puissent jouir de la reconnaissance pleine et entière de leur légitimité, la communauté internationale attend qu'il existe un environnement stable où les droits fondamentaux peuvent être garantis, où la libre circulation des personnes et la liberté d'expression soient assurées et où la démocratie puisse avoir cours.

Le Brésil a la certitude que le Gouvernement angolais fera le maximum pour améliorer la situation, afin d'en faire bénéficier le peuple et d'assurer l'avenir du pays. Pour le peuple angolais, la paix signifie bien plus que la fin des hostilités. La paix représente l'occasion d'avoir de meilleures conditions de vie, la sécurité et des perspectives d'avenir. Il est essentiel que le Gouvernement assume la responsabilité prioritaire qui consiste à assurer ces améliorations au peuple angolais.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle à jouer. Des domaines d'interaction ont été identifiés à la suite de contacts de haut niveau avec le Gouvernement et par l'équipe multidisciplinaire qui a visité l'Angola en septembre. Au-delà de ces domaines immédiats, il reste encore du chemin à faire, et il serait injuste de s'attendre à ce que l'Organisation des Nations Unies reste en marge, au moment où l'avenir de l'Angola est défini par les actions qui sont prises aujourd'hui. Nous appuyons la décision du Secrétaire général Kofi Annan de dépêcher prochainement l'Ambassadeur Gambari en Angola pour voir comment les Nations Unies peuvent continuer à concourir à la recherche de la paix dans ce pays.

Aujourd'hui, l'atout principal de l'Organisation des Nations Unies en Angola consiste en la confiance exprimée par Luanda. Il a fallu beaucoup d'adresse de la part du Secrétaire général, de son Conseiller spécial et du Bureau des Nations Unies en Angola (BUNUA) pour parvenir à ce que les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Angola parviennent au point où elles sont maintenant. Le Brésil a pleinement confiance dans les compétences diplomatiques de M. Gambari et espère que sa visite renforcera la confiance mutuelle entre l'Organisation des Nations Unies et l'Angola qui s'est récemment établie. Dans le même ordre d'idées, nous espérons que le Conseiller spécial sera reçu une fois de plus en Angola dans ce même esprit.

Quoiqu'il soit vrai que le conflit en Angola ait évolué dans un sens favorable, grâce au régime des sanctions et à l'isolement international de l'UNITA, nous sommes loin d'avoir atteint la stabilité. L'expérience du Conseil de sécurité en Angola ne doit toutefois pas être une séquence d'attentes frustrées.

Il a été dit que seul le temps règle les conflits, mais le temps a besoin d'un peu d'aide. Nous avons de sérieux doutes quant à la volonté que l'UNITA pourrait manifester pour résoudre ce conflit, sans parler d'aider le temps. Mais le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies peuvent certainement agir dans ce sens. L'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité savent qu'instaurer la paix en Angola est une tâche redoutable – un but difficile, mais réalisable. À cette fin, nous ne pouvons pas ignorer les sensibilités et les difficultés y afférentes. Pour le Gouvernement angolais, l'interlocuteur principal pour discuter de la paix est considéré, à juste titre, comme inacceptable.

Le BUNUA a aidé petit à petit l'Angola sur la voie de la paix. Le Brésil estime que fixer des objectifs mesurables peut améliorer la situation du pays. La visite imminente de l'Ambassadeur Gambari peut être un autre élément aidant le temps. L'Organisation des Nations Unies doit écouter le Gouvernement, les partis politiques, et les représentants de la société civile, ainsi que les États intéressés, de sorte que l'on puisse mettre en commun d'autres solutions possibles au conflit angolais. Nous attendons avec intérêt les résultats que nous transmettra M. Gambari à la suite de sa visite, si possible lors d'une séance publique telle que celle-ci.

Comme toujours, le Brésil se tient prêt à aider le Secrétaire général et le Conseil de sécurité dans leurs efforts de promotion de la paix en Angola.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil de ses aimables paroles à l'égard de ma délégation.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Belgique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. De Loecker (Belgique) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la République Tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés de Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

Je voudrais d'abord saluer la présence parmi nous aujourd'hui de M. le Ministre De Miranda et de le remercier de nous avoir fait part de son évaluation de la situation dans son pays. Nous souhaitons aussi remercier M. Gambari, Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de la présentation qu'il nous a faite, et nous lui souhaitons beaucoup de succès dans sa mission.

Madame la Présidente, les Nations Unies vivent une semaine particulièrement chargée, mais vous avez néanmoins pris le temps d'aborder au Conseil la situation en Angola, et nous vous en remercions. Vous savez en effet toute l'importance que l'Union européenne attache à la situation dans ce pays.

L'Angola est un pays déchiré par des décennies de guerre civile atroce. Récemment, la dimension

inhumaine de ce conflit nous a été rappelée par les attaques brutales de l'UNITA sur des civils et des enfants. L'Union européenne a été consternée par la sauvagerie de l'attaque lancée au mois d'août par l'UNITA contre des civils à bord d'un train, attaque qui a fait quelque 250 morts et 165 cinq blessés.

Au milieu de ces actes barbares, un message d'espoir a été envoyé par la mobilisation de la société civile et des églises d'Angola pour la mise en place d'un réseau de paix. Cet engagement courageux pour la paix mérite tout notre respect et notre appui. Il souligne qu'il n'y a pas de solution militaire à la situation en Angola et qu'il faut remplacer la confrontation par le dialogue.

La marche à suivre vers la paix est clairement indiquée par le Protocole de Lusaka, qui demeure la base du processus de paix. Lusaka reste le cadre dans lequel des solutions créatives doivent être élaborées pour démanteler les obstacles qui se posent à sa mise en oeuvre. Ces solutions doivent être trouvées dans le cadre d'un dialogue national sans exclusion aucune. La porte doit en effet rester ouverte pour l'UNITA, même si, à l'heure actuelle elle n'est pas prête à saisir cette occasion. Nous faisons appel à M. Savimbi pour qu'il mette en oeuvre des mesures de confiance et qu'il s'engage dans un dialogue avec le Gouvernement sur l'application du Protocole de Lusaka.

Nous saluons le geste positif du Gouvernement d'offrir l'amnistie et d'organiser des élections dans le courant de l'année prochaine. Ces élections doivent contribuer au processus de paix. Elles doivent être libres et régulières, et nécessitent une préparation adéquate. La participation de la population doit être aussi large que possible. En outre, nous avons pris note de la décision du Président Dos Santos de ne pas se représenter lors de ces prochaines élections. Cette décision courageuse peut faire figure d'exemple pour tout le continent. Par ailleurs, l'Union européenne appuie la voie de la démocratisation et des réformes économiques entamées par le Gouvernement.

Le Conseil de sécurité, a tout son rôle à jouer en Angola, notamment par le biais des sanctions, qui restent l'instrument le plus à même à conduire l'UNITA à adhérer au Protocole de Lusaka, notamment en réduisant sa machine guerrière. Les efforts des différents groupes d'experts et leur suivi ont permis d'améliorer l'efficacité de ces sanctions. L'Union européenne fait appel à tous les pays du monde pour

qu'ils respectent scrupuleusement ces sanctions. Par ailleurs, des acteurs extérieurs au Conseil peuvent apporter des améliorations au respect des sanctions. Le Processus de Kimberley, qui a pour objectif de bannir les diamants de conflit du commerce international, en est un exemple. Il reste clair toutefois que ces sanctions ne constituent pas une solution en soi, et qu'elles doivent s'inscrire dans un cadre politique plus global.

Les efforts des Nations Unies sur le terrain sont de taille. Nous tenons à remercier ici le Conseiller spécial pour l'Afrique, M. Ibrahim Gambari pour son travail. L'Union européenne approuve sa mission et ses efforts dans la région. Par ailleurs, nous nous félicitons de l'extension du mandat du Bureau des Nations Unies en Angola (BUNUA). À cet égard, nous estimons que son attention doit aller particulièrement aux droits de l'homme, un domaine appuyé financièrement par plusieurs États membres de l'Union.

Le rapport du Secrétaire général dresse un bilan horrifique de la situation sur le terrain. Nous appelons toutes les parties concernées à donner un accès sans restriction aucune aux organismes humanitaires. La pose de mines, en particulier, nous inquiète vivement et nous enjoignons les parties à cesser de recourir à ces méthodes. Aucun raisonnement militaire ne justifie la prolongation de la souffrance de la population. Il est urgent que la faction armée de l'UNITA s'abstienne d'attaquer les activités humanitaires coordonnées par les organismes des Nations Unies. L'Union européenne continuera d'appuyer les efforts humanitaires de la communauté internationale en Angola. Nous attendons également un engagement actif du Gouvernement angolais à améliorer la situation humanitaire.

Comme dans le cas de nombreux conflits internes, la situation en Angola contient des risques importants de débordement vers les pays limitrophes, notamment à cause des flux de réfugiés et des actions militaires transfrontalières. Dans ce contexte, la relation entre l'Angola et la Zambie revêt une importance primordiale. Nous engageons les pays de la région au dialogue, à la coopération et au respect mutuel de l'intégrité territoriale afin d'éviter tout débordement de la violence en dehors des frontières de l'Angola.

Madame la Présidente, permettez-moi une fois encore, de vous remercier d'assurer le suivi de la situation en Angola, qui mérite toute notre attention. Des gestes positifs ont été esquissés. Il s'agit maintenant pour le Conseil de sécurité, mais aussi pour

l'ensemble de la communauté internationale, de s'assurer qu'ils seront suivis dans les faits et que la situation avance vers la paix et vers la stabilité. Nous espérons de tout coeur ne plus devoir revivre les images des atrocités commises à l'encontre la population civile angolaise à l'avenir.

M. Heinbecker (Canada) (*parle en anglais*) : Le récent rapport de l'Instance de surveillance constitue, à notre avis, une suite très importante du travail de l'Organisation des Nations Unies en Angola. Nous y applaudissons pour l'attention qui y est prêtée aux détails et pour la cohérence qu'on y trouve. Les membres de l'Instance, sous la direction de l'Ambassadeur Larraín, ont encore une fois réussi à s'acquitter d'une tâche extrêmement difficile grâce à leur dévouement et à leur professionnalisme. Nous leur devons tous une dette de reconnaissance. Nous saluons également la présence parmi nous du Conseil spécial pour les affaires africaines, M. Ibrahim Gambari. Nous demandons au Gouvernement angolais de coopérer pleinement avec lui. Il jouit du soutien de la communauté internationale pour son travail. Nous nous félicitons également de la direction avisée de l'Ambassadeur Ryan sur cette question. Il a dirigé l'examen de cette question de façon exemplaire, en même temps qu'avec perspicacité et efficacité.

Nous sommes particulièrement encouragés de constater que de plus en plus d'États Membres fournissent à l'Instance de surveillance l'aide dont elle a besoin. Une telle coopération dans la mise en oeuvre des décisions du Conseil de sécurité est à saluer. Je rappelle également à mes collègues que cette coopération n'est pas discrétionnaire; c'est une condition à remplir pour tout État Membre de l'Organisation. Il est important que les États Membres reconnaissent cette obligation et agissent en conséquence. L'Instance a identifié les États Membres qui ont permis à l'UNITA de poursuivre ouvertement ses activités. Nous demandons à ces États Membres, qui sont désignés nommément dans le rapport, de mettre fin à ces violations.

Après tout, c'est l'autorité du Conseil de sécurité qui est bafouée. Cela devrait préoccuper le Conseil et l'inciter à agir. Nous exhortons le Conseil à prendre des mesures plus déterminées à l'encontre des États Membres qui continuent de commettre de telles violations en imposant, par exemple, des sanctions secondaires.

Le Canada se félicite des progrès réalisés par l'Instance pour examiner la composante financière du régime de sanctions. Avec des informations sur de telles transactions, on finira par rendre les sanctions imposées à l'UNITA plus efficaces.

(l'orateur poursuit en français)

Nous encourageons les États qui abritent les comptes bancaires, propriétés foncières et affaires des hauts responsables de l'UNITA, à coopérer avec l'Instance et à geler ses avoirs. Cette mesure jouera un rôle important en limitant les possibilités de l'UNITA d'acheter les armes et le matériel logistique qui lui permettent de poursuivre cette tragique guerre civile.

(l'orateur reprend en anglais)

L'analyse que fait l'Instance de l'utilisation constante par l'UNITA de technologie électronique pour communiquer et diffuser de la propagande dans le monde entier est particulièrement inquiétante. La communauté internationale doit examiner de près cette technologie et trouver le moyen de limiter ou d'empêcher son utilisation. Nous espérons qu'un effort plus concerté sera déployé à cet égard car, malheureusement, malgré les mesures positives prises pour resserrer les sanctions, l'UNITA a intensifié ses attaques terroristes. Des attaques épouvantables contre les écoles, les enfants et des civils innocents sont une tentative délibérée d'aggraver une situation humanitaire déjà grave. Ces atrocités mettent Savimbi dans la même catégorie que les personnes qui se trouvent sur une liste de plus en plus longue de criminels terroristes que le monde doit traduire en justice.

(l'orateur poursuit en français)

La guerre, la destruction et la dévastation continuent à caractériser le sombre tableau qui s'offre concernant des enfants dont un sur trois n'atteindra jamais l'âge de cinq ans. Plus de 3 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire et 1,5 million d'entre elles ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

(l'orateur reprend en anglais)

Le terrorisme et la guerre civile sont à l'origine d'une grande partie des souffrances – la grande majorité des souffrances en fait, mais pas toutes les souffrances. Avec les vastes ressources dont dispose le Gouvernement angolais grâce aux diamants et aux

recettes provenant du pétrole, nous pensons qu'il pourrait faire davantage pour fournir des services essentiels à la population angolaise. Comme l'Irlande, nous aussi sommes encouragés par le travail accompli par le Gouvernement angolais.

Nous saluons les mesures prises par le Gouvernement pour mettre en oeuvre un programme national de certification des diamants. Nous espérons que le Gouvernement trouvera aussi un moyen efficace d'aborder le nouveau problème posé par les contrebandiers de diamants qui opèrent maintenant dans des territoires occupés précédemment par l'UNITA.

Au sein de l'ONU même, il faut remanier la manière dont les sanctions fonctionnent. Le Canada appuie sans réserve les recommandations de l'Instance. Nous demandons un renouvellement de l'engagement à l'égard de la mise en oeuvre des sanctions par tous les États Membres, et un contrôle constant ainsi qu'une application stricte. Il est important dans ce cas également, comme dans celui de ben Laden et Al-Qaida, que le Conseil de sécurité contrôle l'application de ses décisions et agisse lorsqu'elles ne sont pas appliquées car, franchement, si les résolutions du Conseil de sécurité ne font pas l'objet d'un contrôle et ne sont pas mises en oeuvre, il vaudrait alors mieux qu'elles ne soient pas adoptées du tout.

M. Jokonya (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, nous sommes très heureux de vous voir présider les débats d'aujourd'hui. Nous sommes très heureux de voir parmi nous notre frère et ami, le Secrétaire général adjoint Ibrahim Gambari, dont le rapport nous a fort instruits. Je voudrais également saluer la présence du Ministre de l'Angola, João Bernardo de Miranda.

La séance d'aujourd'hui sur la situation en Angola arrive à point nommé : au lendemain de la publication du rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies en Angola (BNUA) (S/2001/956) et du rapport complémentaire de l'Instance de surveillance des sanctions contre l'UNITA (S/2001/966). Mais ma délégation, qui a participé au débat sur le rapport remarquable du Groupe d'experts sur les violations des sanctions du Conseil de sécurité contre l'UNITA, le 18 avril 2000, et s'est portée coauteur de la résolution sur le rôle des diamants dans l'alimentation des conflits, que l'Assemblée générale a adoptée le 1er décembre 2000,

n'a pas demandé la parole seulement pour s'associer à ce rapport révélateur du Secrétaire général, qui nous donne non seulement un aperçu des intérêts économiques sous-tendant la guerre de l'UNITA contre d'innocents Angolais, mais demande également que l'on poursuive sans relâche les éléments récalcitrants et/ou les entités qui continuent d'aider l'UNITA dans ses tours de force de contournement des sanctions.

Au cours du débat sur le rapport du Groupe d'experts relatif aux violations des sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre l'UNITA, ma délégation a déclaré au Conseil que le fait que l'on n'ait pas pris en compte les intérêts économiques dans le conflit avait dans certains cas contribué à saper les efforts internationaux visant à consolider des accords de paix fragiles. Au paragraphe 12 de son rapport complémentaire, l'Instance de surveillance des sanctions contre l'UNITA note que des fournitures continuent de parvenir à l'UNITA à travers la frontière avec la République démocratique du Congo. Le même paragraphe fait également état d'informations selon lesquelles ce pays demeure un point de transit important pour les diamants de l'UNITA.

Il convient toutefois de noter que le rapport ne fait pas mention du territoire sous contrôle du Gouvernement légitime de Kinshasa mais du territoire détenu par les rebelles dans l'est du Congo. Selon le rapport, la coopération entre l'UNITA et les autres mouvements rebelles de l'est du Congo a permis à cette partie du pays de rester un point de transit important pour les diamants de l'UNITA. Nous ne pouvons qu'en conclure que cette coopération et cet appui fournis à l'UNITA par les rebelles de l'est du Congo ne reposent pas sur le principe *pro deo*. De fait, dans les zones sous contrôle des rebelles se trouvant sur la frontière entre l'Angola et le Congo, une nouvelle économie politique reposant sur l'anarchie et le chaos est apparue. À la suite de la réduction de l'aide étrangère, les rebelles sous tutelle de l'UNITA ont été contraints de développer leurs propres moyens de subsistance économique. La mondialisation et la libéralisation ont permis à ces groupes disparates d'établir des liens économiques parallèles et transfrontières pour survivre et il suffit de voir l'UNITA pour comprendre les effets de cette transformation.

Pendant les années 80, l'UNITA avait ses quartiers généraux à la frontière sud qui sépare l'Angola de la Namibie et comptait sur l'appui du régime d'apartheid de l'Afrique du Sud, dispensé dans

le cadre des alliances de la guerre froide. Mais aujourd'hui, elle contrôle les champs diamantifères du centre et du nord de l'Angola du fait de l'évolution des liens transfrontaliers régionaux et commerciaux internationaux, elle a pu maintenir sa capacité de guerre. Ces liens ont permis au conflit en Angola d'atteindre des niveaux de destruction bien supérieurs à ceux que l'on connaissait pendant la guerre froide. Comme l'écrivait un auteur, « si Savimbi avait été PDG d'une société multinationale chargée de superviser cette transformation, en plus d'une forte gratification financière, il aurait gagné une renommée internationale ». Mais cette transformation ne serait pas possible sans ces acteurs étatiques et non étatiques qui font fi de l'embargo contre l'UNITA.

Si vous me le permettez, Madame la Présidente, je voudrais rappeler aux membres que l'effondrement du Protocole de Lusaka de 1994 et le retour de Savimbi à la guerre étaient la conséquence de l'absence de respect par l'UNITA de ses obligations dans le cadre du traité, à savoir : démobiliser, déposer les armes et remettre les zones qu'elle contrôlait à l'administration de l'État. Depuis, le Conseil de sécurité a adopté de nombreuses résolutions imposant des embargos sur les armes et le pétrole contre l'UNITA, interdisant le commerce des diamants, imposant des restrictions aux déplacements internationaux des dirigeants de l'UNITA et gelant ses comptes bancaires et ceux de ses dirigeants à l'étranger. Au grand dam de tout un chacun, le butin de guerre de l'UNITA continue de grossir malgré ces mesures, et ce, parce que certains individus et certaines organisations sont déterminés à poursuivre leurs fins égoïstes au détriment du peuple angolais, qui n'a pas connu la paix depuis 1975.

Le rapport du Secrétaire général est une mise en accusation de l'UNITA pour crimes contre l'humanité. De fait, depuis mai dernier, l'UNITA a recommencé à s'en prendre à des civils innocents, déclenchant ainsi une nouvelle vague d'exodes parmi les Angolais. Je n'ai pas besoin d'énumérer tous les actes insensés de destruction dont le rapport du Secrétaire général fournit un compte rendu détaillé.

Le Gouvernement angolais n'a jamais fermé la porte aux négociations avec l'UNITA dans le cadre du Protocole de Lusaka. Il y a seulement deux mois, le 20 septembre 2001, le Ministre de l'intérieur de l'Angola, Fernando da Piedade Dias dos Santos connu sous le nom de « Nando » a déclaré au Conseil de sécurité que

« Nous sommes ouverts [, au Gouvernement angolais,] à un règlement pacifique de notre conflit, sur la base du protocole de Lusaka. Ce protocole a été le produit de longues négociations et il contient les éléments essentiels pour faire cesser le conflit en Angola. » (S/PV.4376)

Le Ministre a également réaffirmé que les sanctions contre l'UNITA n'étaient pas une fin en soi mais un moyen de limiter au maximum les options dont disposait M. Savimbi et de le ramener au Protocole de Lusaka, seul instrument disponible pour le règlement du conflit angolais.

Ma délégation se félicite du renouvellement du mandat de l'Instance de surveillance pour une période minimale de six mois. Nous nous associons également à l'appel lancé par l'Angola à l'imposition de nouvelles mesures restrictives contre l'UNITA au niveau des télécommunications, en vertu de l'Article 41 de la Charte des Nations Unies et du paragraphe 6 de la résolution 1295 (2000) du Conseil de sécurité. Ma délégation fait valoir que tant que les membres de la communauté internationale – en particulier les pays qui parrainent des groupes terroristes se faisant passer pour des mouvements rebelles dans l'est du Congo – n'auront pas remis au pas leurs hommes de main, les efforts visant à renforcer le régime des sanctions contre l'UNITA et à combler toutes les lacunes dans le respect des sanctions qui sont dues à la coopération de cette organisation avec les mouvements rebelles du Congo – resteront vains.

Dans un article intitulé « Fonctions économiques de la violence dans les guerres civiles », David Keen faisait remarquer que :

« Un conflit peut créer des économies de guerre. Souvent, dans les régions contrôlées par les rebelles ou les chefs de guerre et liées aux réseaux de commerce internationaux, les membres de groupes armés peuvent tirer profit du pillage. Dans ces conditions, il devient difficile de mettre fin aux guerres civiles. Il peut ne pas s'avérer souhaitable de remporter la victoire. Le but de la guerre peut justement être la légitimité qu'elle confère à des actes qui seraient punissables comme crimes en temps de paix ».

L'Angola est l'un des plus grands producteurs de pétrole de l'Afrique et possède de vastes zones diamantifères. Il produit également de l'or et si ce n'étaient la dégradation de son environnement et les

millions de mines terrestres dont il a hérité sur tout son territoire, il serait l'un des pays agricoles les plus prometteurs de l'Afrique. Malheureusement, à cause de la guerre, l'Angola n'a pas été en mesure de répondre aux besoins de sa population. On a dit que la découverte de diamants dans un pays devrait être considérée comme un bienfait et comme une source de richesse et de prestige. Mais s'agissant de l'Angola, les diamants sont devenus, en raison de l'UNITA, une malédiction qui alimente l'avidité et menace l'existence même de ce pays.

Pour terminer, il faut que l'on sache que la dépendance de l'UNITA à l'égard des réseaux du commerce international rend son commerce illicite vulnérable face à une application concertée de mesures pertinentes et réglementaires de mise en oeuvre. La communauté internationale a l'obligation de sanctionner tous les partenaires commerciaux qui continuent de profiter de la guerre de l'UNITA contre le Gouvernement et le peuple angolais.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Ibrahim Gambari, Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique.

M. Gambari (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier notre invité, M. de Miranda, Ministre des affaires étrangères de la République d'Angola. Je voudrais également remercier les membres du Conseil et les autres délégations de leurs importantes déclarations et de la confiance qu'ils placent dans les efforts que déploie le Secrétaire général, en étroite collaboration avec le Gouvernement angolais, la société civile et les autres parties concernées dans le pays en vue d'y promouvoir la paix et la réconciliation nationale.

Je voudrais dire que nous, au Secrétariat, ne ménagerons aucun effort pour contribuer à trouver les voies et moyens d'arrêter la guerre en Angola, qui dure depuis trop longtemps. Nous pensons que la cessation des combats en Angola est la meilleure façon de mettre fin aux difficultés entourant la fourniture de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin en Angola. C'est également la meilleure façon de faire enfin cesser les souffrances du peuple angolais dues à la guerre.

Je voudrais rappeler qu'il y a deux ans, les quatre piliers de la politique des Nations Unies à l'égard de l'Angola n'étaient ni acceptés universellement ni très populaires. Deux ans après, ces piliers sont acceptés et

appuyés aujourd'hui par le Conseil du fait de leur utilité continue, et je pense qu'il serait bon de les réaffirmer.

Premièrement, il ne peut y avoir de solution militaire au conflit en Angola et l'UNITA doit bien comprendre et accepter ce fait.

Deuxièmement, l'UNITA est le premier responsable de la poursuite du conflit et des souffrances énormes infligées à la population civile innocente. Le Conseil de sécurité doit donc rendre ses sanctions contre l'UNITA plus sévères pour que l'aile armée de l'UNITA renonce à la violence et adhère au processus politique.

Troisièmement, les efforts de la société civile visant à promouvoir un règlement politique pacifique du conflit angolais doivent être pleinement appuyés par la communauté internationale.

Quatrièmement, nous devons appuyer les efforts du Gouvernement angolais dans la fourniture de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin en Angola et la mise en place de capacités dans le domaine des droits de l'homme.

Je voudrais aborder un autre point. La délégation singapourienne a parlé de l'état de délabrement de l'aérodrome de Kuito dans la province de Bié, ce qui retarderait la fourniture de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin. Je suis heureux d'informer les membres que notre Bureau de Luanda m'a fait part d'un message spécial des plus hautes autorités angolaises confirmant le commencement d'urgence des travaux de réfection de l'aérodrome, et le fait que le Gouvernement s'efforcera de transporter du matériel de secours de Huambo à Kuito, en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies.

Enfin, j'ai pris dûment note de l'appui exprimé à la mission que j'entreprendrai, au nom du Secrétaire général, en Angola. J'attends avec impatience cette visite et espère qu'avec la coopération habituelle du Gouvernement angolais, de la société civile et des autres parties concernées dans le pays, les consultations que je tiendrai seront utiles et contribueront – même de façon modeste – à l'instauration d'une paix durable en Angola. Je serai heureux de faire rapport au Conseil de sécurité dès mon retour, et ce, après avoir, bien sûr, fait rapport à mon patron, le Secrétaire général qui m'a chargé de cette mission.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la

question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 20 heures.